

Institut des Finances

Objectifs du cours

C'est un cours qui permet d'acquérir facilement des connaissances théoriques et pratiques de la comptabilité grâce à la clarté de l'association des mécanismes théoriques de base à la pratique comptable souvent liée à des contraintes juridiques et fiscales. Il permet la mise en évidence des notions importantes concrétisées par de nombreux exemples.

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser le vocabulaire de la comptabilité et respecter les principes comptables
- Utiliser efficacement les connaissances acquises à travers l'illustration de nombreux exemples concrets permettant de faciliter la compréhension des mécanismes
- Analyser l'ensemble des opérations annuelles de l'entreprise (ouverture des comptes, opérations comptables courantes et clôture des comptes...)
- Etablir, analyser et interpréter les documents de synthèse : balance, résultat, bilan

Ainsi, cette formation comptable générale assurera à l'étudiant une base rationnelle concernant les professions futures en matière de comptabilité.

Ce programme répond également aux besoins des candidats de certains examens professionnels : Banque, ministère des finances, bureaux comptables ainsi qu'aux besoins des étudiants qui voudraient poursuivre leurs études supérieures.

CHAPITRE I : Le modèle comptable de l'entreprise

- 1) Considérations générales sur l'entreprise.
- 2) Rôle et objet de la comptabilité générale dans l'entreprise.
- 3) La mesure du patrimoine de l'entreprise :

- notion de la situation nette
 - notion du bilan.
- 4) La présentation du bilan:
- a. Structure du bilan
 - b. Classements du bilan

CHAPITRE II : Les mouvements comptables- Le Résultat

- 1) Les mouvements comptables:
 - a. Opérations sans influence sur le résultat.
 - b. Opérations ayant une influence sur le résultat.
- 2) Résultat :
 - Définition.
 - compte de résultat.

CHAPITRE III : L'enregistrement de l'information en comptabilité

- 1) Notion de compte.
- 2) Illustration du fonctionnement des comptes.
- 3) L'application du principe de la partie double au niveau des comptes.
- 4) La balance.

CHAPITRE IV : L'organisation des travaux comptables dans l'entreprise

- 1) Le livre journal.
- 2) Le Grand livre.
- 3) La balance.
- 4) Livre d'Inventaire et Bilan.

CHAPITRE V : Les méthodes de l'enregistrement du stock

- 1) Le système de l'inventaire permanent.
- 2) Le système de l'inventaire intermittent.

CHAPITRE VI : Le Plan Comptable Général

- 1) Les principes comptables.
- 2) Les états financiers.
- 3) La classification des comptes du Plan Comptable Général.

CHAPITRE VII : La taxe sur la valeur ajoutée

- 1) Définition
- 2) Conditions de soumissions
- 3) Exemptions
- 4) Classement
- 5) Enregistrement comptable

CHAPITRE VIII: Les opérations d'achat et de vente, réduction, Emballages Commerciaux

- 1) Les factures et leurs principaux éléments.
- 2) La comptabilisation des factures simples.
- 3) La comptabilisation des réductions.
- 4) Les frais accessoires d'achat.
- 5) La comptabilisation des emballages

CHAPITRE IX : Comptabilisation des charges et des produits

- 1) Définition, classement et enregistrement comptable des charges
- 2) Définition, classement et enregistrement comptable des produits
- 3) Les charges de personnel

CHAPITRE X : Le règlement des créances et des dettes par des effets de commerce

- 1) Notion sur les effets de commerce
- 2) Comptabilisation des effets de commerce

CHAPITRE XI: La réciprocité des comptes – Etat de rapprochement bancaire

- 1) But de la régularisation.
- 1) Etat de rapprochement bancaire.

CHAPITRE XII: Les immobilisations et les amortissements

- 1) Les immobilisations et leur classification comptable
- 2) La notion d'amortissement
- 3) Le calcul des amortissements
- 4) Le système d'amortissement
- 5) Comptabilisation

- 6) Les cessions d'immobilisations ayant fait l'objet d'un amortissement

CHAPITRE XIII : Les provisions

- 1) Notion de provision
- 2) Les provisions pour dépréciation d'actif – comptabilisation
- 3) Les provisions pour risques et charges - comptabilisation

CHAPITRE XIV : Régularisation des charges et des produits- La régularisation des comptes en devises étrangères

- 1) Régularisation des comptes de charges
- 2) Régularisation des comptes de produits
- 3) Régularisation des comptes en monnaies étrangères

BIBLIOGRAPHIE

- Gérard Enselme , comptabilité financière – comptabilité de gestion, , Edition Litec.
- Bernard COLASSE, comptabilité générale, ECONOMICA.
- Claude A. Boustany, comptabilité générale, – Georges E.Coutya, 3^{ème} édition.
- G.Langlois – M.Friédérich, comptabilité générale.
- R. MAESO, A. PHILIPPS, C.RAULET, comptabilité générale – Edition Dunod , 5^{ème} édition.
- Gérard MELYON – Rémédios NOGUERA, comptabilité générale, Editions ESKA.
- Dr Georges GERIOS, cours de Comptabilité Générale.
- DPECF, comptabilité générale de l'entreprise – Edition DUNOD, 10^{ème} et 13^{ème} édition
- DPECF 4, comptabilité – édition DUNOD - Annales 2003.
- DECF, comptabilité approfondie et révision, cas pratiques – Edition DUNOD, Epreuve n°6, 2^{ème} édition.

: _____

Plan des chapitres les plus importants :

Chapitre I : Les principes comptables

- 1 – Le principe d'utilisation des coûts historiques.
- 2 – Le principe de la permanence des méthodes.
- 3 – Le principe d'indépendances des exercices.
- 4 – Le principe de prudence.
- 5 – Le principe de non compensation.

Chapitre II : Les opérations commerciales.

- 1 – Achats et ventes marchandises.
- 2 – Les réductions commerciales et financières.
- 3 – Les frais de port.
- 4 – La consignation et la restitution des emballages commerciaux.
- 5 – Les avances et acomptes reçus et versés.

6 – La taxe sur la valeur ajoutée.

Chapitre III : Immobilisations (Amortissement, cession, échange)

- 1 – La notion d'amortissement**
- 2 – Le calcul de l'amortissement**
- 3 – Comptabilisation de l'amortissement**
- 4 – Cession d'immobilisation ayant fait l'objet d'un amortissement**

Chapitre IV : Les provisions

- 1 – La notion de provision.**
- 2 – Les provisions pour dépréciation d'actif.**
- 3 – Les provisions pour risques et charges.**
- 4 – Ajustement en fin d'exercice des provisions pour dépréciation.**
- 5 – Sort des créances définitivement réglées ayant fait l'objet des provisions pour dépréciation.**
- 6 – Sort des provisions pour dépréciation de titres après cession des titres.**
- 7 – Sort des provisions pour risques et charges.**

Chapitre V : Régularisation des résultats dans le temps - créances et dettes en monnaies étrangères

- 1 – Régularisation des comptes de charges.**
- 2 – Régularisation des comptes de produits.**
- 3 – Régularisation des comptes en devises étrangères.**

Institut des Finances

RAPPEL SUR LE COURS

CHAPITRE I : LES PRINCIPES COMPTABLES

La comptabilité s'appuie sur un certain nombre de principes, parmi ces principes on cite:

- 1- Le principe de continuité de l'exploitation.**
- 2 - Le principe d'utilisation des coûts historiques.**
- 3 - Le principe de la permanence des méthodes.**
- 4 - Le principe d'indépendances des exercices.**
- 5 - Le principe de prudence.**
- 6 - Le principe de non compensation.**

1-Le principe de continuité de l'exploitation :

L'entreprise est normalement considérée comme étant en activité, c'est à dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Il est admis que l'entreprise n'a ni l'intention ni l'obligation de se mettre en liquidation ou de réduire sensiblement l'étendue de ses activités.

2-Le principe d'utilisation des coûts historiques :

Ce bien fonde la règle de l'inscription, des biens en comptabilité à leur coût d'origine. Ce coût est un coût d'acquisition pour les biens achetés ou un coût de production pour les biens fabriqués. Ce sont donc ces valeurs historiques qui figurent à l'actif du bilan.

Ainsi une immobilisation, un approvisionnement ou une marchandise seront enregistrés dans les comptes d'immobilisations ou de stocks en cumulant les éléments suivants:

- le prix d'achat.**
- les commissions éventuelles versées aux intermédiaires.**
- les frais d'approche (transports, assurance,...).**
- les droits de douane.**
- les frais d'installation.**

exemple :

- achat d'une machine importée	1.000
- commission 5%	50
- transport, assurance transport	200
- droits de douane	300
- montage	<u>150</u>
	1.700

Ce coût déterminé à la date de mise en service de l'immobilisation ou d'entrée en stock de l'approvisionnement, est supposé représenter en comptabilité la valeur du bien quelles que soient les influences ultérieures de l'usage, de l'obsolescence...

La machine ci-dessus mentionnée demeurera inscrite au bilan pour la valeur de 1.700, même si sa valeur réelle a, après 4 ans diminué à cause de son utilisation intensive ou a augmenté en raison de la dévaluation monétaire.

Les biens à l'actif restent évalués à leur coût d'entrée (diminué des amortissements).

3 - Le principe de la permanence des méthodes :

Cette méthode suppose la stabilité des méthodes de présentation et d'évaluation. Tout changement de méthode ne peut se justifier que par des modifications intervenues dans les conditions d'activité de l'entreprise.

4 - Le principe d'indépendances des exercices :

Les charges et les produits sont comptabilisés lors de leur réalisation et non pas lors de l'encaissement ou du décaissement de l'argent.

Ce principe concrétise l'indépendance de chaque exercice par rapport à celui qui le précède et par rapport à celui qui le suit.

Cette indépendance est assurée par l'utilisation de certains mécanismes comptables:

- **Comptabilité d'engagement** : enregistrement des créances et des dettes dès leur naissance et non pas lors de leur paiement.
- **Comptes de régularisation** : produits à recevoir, charges à payer,...

5 - Le principe de prudence :

Ce principe interdit l'enregistrement des produits non réalisables alors qu'il assure la nécessité d'enregistrer de charges prévues.

En conséquence, une charge (ou une moins-value), non encore intervenue, devra être prise en compte pour la détermination du résultat de l'exercice dès lors que sa réalisation est probable (cas d'une perte probable sur créance douteuse par exemple). En revanche, un produit (ou une plus-value) ne sera compris dans le résultat qu'au moment de sa réalisation effective (cas d'un profit potentiel sur un terrain non encore vendu, par exemple).

Donc les pertes ou moins-values sont enregistrées dès qu'elles deviennent probables alors que les gains ou plus-values sont enregistrés une fois qu'ils sont réalisés.

6 - Le principe de non compensation :

Ce principe interdit toutes compensations :

- **des créances et des dettes envers un même tiers (banque)**
- **des plus values et des moins values (titres ou valeurs de placement...)**
- **de tout élément non homogène (valeur d'acquisition et amortissement ou provision pour dépréciation...)**

CHAPITRE II : LES OPERATIONS COMPTABLES : ACHAT, VENTE, REDUCTIONS, EMBALLAGES, TVA

La vente est un contrat par lequel, une personne appelée vendeur (fournisseur) s'engage à livrer une chose à une autre personne appelée acheteur (client) qui s'engage à prendre livraison et payer le prix convenu.

1- Les factures et leurs principaux éléments.

La facture est le reflet fidèle des marchandises expédiées.

2- La comptabilisation des factures simples.

Exemples numériques:

1- le 15 avril 1992, Walid a expédié à Samir diverses marchandises selon facture no 316 s'élevant à 7.500\$ (HT) payables dans 3 mois.

Cette facture est pour Walid une facture de vente; pour Samir, une facture d'achat.

Ecritures comptables

Chez le vendeur Walid 15/4/92		Chez l'acheteur Samir 15/4/92	
(411)clients 7.500		(6011)Achats 7.500	
À (701)Ventes 7.500		à(4011)Fournisseurs	7.500
Facture d'avoir no 316 Samir		Achat selon facture no 316 Walid	

Au cas où les deux sont soumis à la TVA, les écritures deviennent comme suit :

Chez le vendeur Walid

15/4/92

(411) clients	8.250	
à (701) Ventes		7.500
(4427) TVA collectée		750
Facture d'avoir no 316 Samir		

Chez le l'acheteur Samir

15/4/92

(601) Achats marchandises	7500	
(44266) TVA déductible sur achats	750	
à (401) Fournisseurs		8250
Achat selon facture no 316 Walid		

2- le 20 avril 1992, Walid vend au comptant au client Samir 2.000\$ de marchandises réglées en espèces :

Chez le vendeur Walid

Chez l'acheteur Samir

20/4/92	20/4/92
(530)caisse 2.000	(6011)achats 2.000
à ventes march 2.000	à (530)caisse 2.000
Vente comptant à Samir	Achat comptant à Walid

Au cas où les deux parties sont soumis à la TVA, les écritures deviennent comme suit :

Chez le vendeur Walid

15/4/92

(530)caisse	2.200	
à (701) Ventes		2.000
(4427) TVA collectée		200
Vente comptant à Samir		

Chez l'acheteur Samir

15/4/92

(601) Achats marchandises	2.000	
(44266) TVA déductible sur achats	200	
à (530) caisse		2.200
Achat comptant à Walid		

3- La comptabilisation des réductions :

Les réductions sur ventes accordées par le fournisseur (vendeur), à son client (acheteur) se divisent en 2 catégories:

a- Réductions à caractère commercial :

- Rabais: réduction accordée sur le prix de vente lors d'un défaut de qualité ou d'un retard dans la livraison
- Remise: réduction accordée sur le prix de vente vue l'importance de la vente ex: remise de 5% sur les commandes accordées supérieures à 10.000\$
- Ristourne: réduction accordée à un client à la fin d'une période donnée sur le montant total des ventes de cette période. Ex: ristourne de 3% sur le chiffre d'affaire de l'année si le CA d'un même client dépasse 100.000\$

b - Réductions à caractère financier ou escompte :

Cette réduction consiste à une réduction accordée aux clients qui paient leurs achats avant le terme normal d'exigibilité.

exemple sur ces réductions :(sans tenir compte de la TVA)

Le total d'une facture s'élève à 20.000\$, rabais 1.000\$ pour retard de livraison, remise 10% et 15%, escompte de règlement 1%.

la facture se présentera alors comme suit

Prix de marchandises	20.000
Rabais	<u>1.000</u>
	19.000
Remise 10% sur 19.000	<u>1.900</u>
	17.100
Remise 15% sur 17.100	<u>2.565</u>
Net commercial	14.535
Escompte 1% sur 14.535	<u>145.35</u>
NET A PAYER	14.389,65

Comptabilisation :

Les rabais, remises, ristournes inscrites sur la facture ne sont pas enregistrées dans les comptes d'achat et de vente, ils sont comptabilisés au

montant net alors que s'il y a un escompte sur la facture, il est enregistré chez le fournisseur dans le compte escomptes accordés (6735) et chez le client dans le compte Escomptes obtenus (7733).

Exemples :

1- Marc adresse le 15/4/92 à son client Louis la facture no 2513:

Marchandises	2.000
Remise 5%	<u>100</u>
	1.900
Escompte 2%	<u>38</u>
NET A PAYER	1.862

Chez Marc (vendeur) 15/4/92		Chez Louis (acheteur) 15/4/92
(411)clients 1.862		6011)achat march 1.900
(6735)escomptes accordés 38		à (4011) fournisseurs 1.862
À (701)ventes march 1.900		(7733) escomptes obtenues 38
Ma facture no 2513 Louis		Facture no 2513 Marc

Soit la facture ci- dessous :

ETS FREIHA Beyrouth				
Facture No 777			Doit Ets Houry	
Date : 02/10/2006 Règlement : en espèces				
Réf	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
A121	Pantalons	100	75.000	7.500.000
	Remise 2%			150.000
	Net commercial			7.350.000
	Escompte 3%			220.500
	Net financier			7.129.500

Ecriture chez l'établissement Freiha le fournisseur :

02/10/2006

(530)caisse	7.129.500	
(67) Escomptes accordés à(701)Ventes	220.500	7.350.000
Notre vente, facture No 777, remise 2%		

Ecriture chez les Ets Khoury (client)

02/10/2006

(601)achats de marchandises	7.350.000	
77 Escomptes obtenus		220.500
53 Caisse		7.129.500
Achat, facture FRN No 777, avec remise de 2%		

Les réductions accordées hors facturation

On les appelle hors facture constatées par une note de crédit ou facture d'avoir envoyée par le fournisseur.

Pour le vendeur, c'est une charge entraînant une diminution du montant de la créance sur l'acheteur.

Cette charge est débitée dans un compte appelé R.R.R accordés (709), pour l'acheteur cette réduction constitue un produit crédit RRR obtenus (6019)

Exemple:

Le 16 Août 2003, Rony envoie à son client William une note de crédit no 10 pour 1.500\$ représentant un rabais accordé sure une expédition faite durant le mois.

Chez Rony

Chez William

16/8/03		16/8/03	
(709)R.R.R accordés	1.500	(4011)F d'exp	1.500
À (411) clients	1.500	à (6019)R.R.R obtenus	1.500
Note de crédit no 10 William			

En tenant compte de la TVA

En principe, la taxe se calcule sur le net à payer après toute réduction.

Dans ce cas, la société élabore la facture et calcule la TVA sur le net dû.

Exemple 1 (réduction sur facture)

Une société achète des marchandises soumises à la TVA pour 2.000.000H.T et son FRN lui accorde au moment de la transaction les réductions suivantes :

Rabais 3% , remise 2%, et escompte 1%.

Prix brut hors taxe	2.000.000
Rabais 3%	(60.000)
Remise 2%	(38.800)
Escompte 1%	(19.012)
TVA 10%	188.218,8
Net à payer TTC	2.070.406,8

Exemple 2 (réduction hors facture)

Les achats annuels d'un client soumis à la TVA s'élèvent à 30.000.000(HT). A la fin de la période, la société a décidé de lui accorder une réduction de 2.000.000L.L puisque le client a acheté au cours de l'année pour 33.000.000L.L (TTC). La société doit établir une facture d'avoir pour 2.000.000L.L majorée d'une taxe de 200.000L.L

Suite à l'avoir envoyée par la société, l'écriture sera :

(709) R.R.R accordés	2.000.000	
(4427) TVA collectée	200.000	
à((411) client		2.200.000

4- Les frais accessoires d'achat :

Le transport des marchandises est un service qui a été rendu au client, il doit donc en payer le prix. Pour l'acheteur, c'est une charge 60881 transports sur achats. Le fournisseur doit récupérer les frais au crédit du compte 62611 transport sur ventes.

Ex: facture adressée par Elie à son client Naji :

March	5.000
Remise 10%	500
	4.500
Port	200
NET A PAYER	4.700

Chez Elie (vendeur)		Chez Naji (acheteur)	

	15/4/92		15/4/92
(411)clients	4.700	6011)achats march	4.500
(701) ventes	4.500	60881)T/achat	200
(62611)T/ventes	200	à Fournisseurs	4.700
Facture client Naji		Facture fournisseur Elie	

En supposant que le transport sur vente a été débité par le vendeur par le crédit du compte caisse.

En tenant compte de la TVA:

Notons toutefois que les frais de port sont assujettis à la TVA, donc cette dernière sera calculée sur le total de la facture, y compris les frais de port.

Exemple :

La société ABC achète le 13/7/2003 au FRN XYZ des marchandises dans les conditions suivantes :

Prix brut HT : 1.000.000L.L, rabais 2%, escompte 1% frais de port 50.000L.L

Sachant que toutes les deux sociétés sont soumises à la TVA au taux de 10%, on demande :

- a- d'établir la facture préparée par la société XYZ.
- b- De la comptabiliser chez les deux sociétés.

Solution :

- a- facture de la société XYZ :

Prix brut	1.000.000
Rabais	<u>(20.000)</u>
Net commercial	980.000
Escompte 1%	<u>(9.800)</u>
Net financier	970.200
Frais de port	50.000
TVA 10%	<u>102.020</u>
Net dû à payer TTC	1.122.220

- b –Ecriture comptable chez la société ABC (client)

(6019) Achats marchandises	980.000	
(4426) TVA déductible sur achats	102.020	
(6018) transport sur achats	50.000	
		9.800
à (77) escomptes obtenus		
(530) caisse		1.122.220

- Ecriture comptable chez la société XYZ (fournisseur)

(67) Escomptes accordés	9.800	
(530) caisse	1.122.220	
à (701) Ventes marchandises		980.000
(53) TVA collectée		102.020
(717) produits des activités annexes		50.000

Retour de marchandises

Les retours se traduisent par une annulation partielle ou totale de l'opération d'achat – vente.

Exemple:

Jacques reçoit de son fournisseur François le 17/8/03 de marchandises selon facture no 145; après une semaine, le 24/8/03, il lui réexpédie une partie des articles pour 500\$ (HT); à la suite de ce retour, François adresse à Jacques la note de crédit correspondante portant le no 12.

Chez François			Chez Jacques		
17/8/03			17/8/03		
(411) clients	1.500		(6011) Achats March	1.500	
(701) ventes march		1.500	à (4011) F d'exp	1.500	
Ma facture no 145 Jacques			Facture no 145 François		
24/8/03			24/8/03		
(701) ventes march	500		(4011) F d'exploitation	500	
(411) clients		500	à (6011) achat		500

Ma note de crédit no 12 Jacques

N/C no 12 François

En cas de TVA, on aurait ajouté de plus à l'écriture suivante le compte TVA collectée au débit chez le fournisseur et le compte TVA déductible au crédit chez le client.

Avances sur commandes :

Le fournisseur peut demander à son client une avance sur la commande à livrer avant que la livraison ne soit effectuée.

C'est une créance pour le client comptabilisée au débit du compte (409) Avances versées sur commandes, chez le fournisseur, elle est considérée comme une dette chez le client et comptabilisée comme crédit au compte (419) client, avances sur commandes.

Exemple:

Albert envoie à son client Edgard la facture suivante:

Marchandise	5.000
Remise 10%	<u>500</u>
	4.500
Avance reçue	<u>1.000</u>
NET A PAYER	3.500

Chez Albert (le vendeur)

Chez Edgard (l'acheteur)

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">(530)caisse</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">1000</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">419) cl/Avance</td> <td style="text-align: right;">1000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur commande</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avance reçue client Edgard</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	(530)caisse	1000		419) cl/Avance	1000		Sur commande			Avance reçue client Edgard			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">409) F, Av/commande</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">1000</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">à(530)caisse</td> <td style="text-align: right;">1000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facture fournisseur Albert</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	409) F, Av/commande	1000		à(530)caisse	1000		Facture fournisseur Albert		
(530)caisse	1000																					
419) cl/Avance	1000																					
Sur commande																						
Avance reçue client Edgard																						
409) F, Av/commande	1000																					
à(530)caisse	1000																					
Facture fournisseur Albert																						

Dès réception de la facture

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">(411) clients</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">3.500</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">(419) Cl/Av sur commande</td> <td style="text-align: right;">1.000</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">à (701) ventes march</td> <td style="text-align: right;">4500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facture client Edgard</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	(411) clients	3.500		(419) Cl/Av sur commande	1.000		à (701) ventes march	4500		Facture client Edgard			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">(6011) achats march</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">4.500</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">à(409) av payées</td> <td style="text-align: right;">1.000</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">(401)FRN</td> <td style="text-align: right;">3500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facture fournisseur Albert</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	(6011) achats march	4.500		à(409) av payées	1.000		(401)FRN	3500		Facture fournisseur Albert		
(411) clients	3.500																								
(419) Cl/Av sur commande	1.000																								
à (701) ventes march	4500																								
Facture client Edgard																									
(6011) achats march	4.500																								
à(409) av payées	1.000																								
(401)FRN	3500																								
Facture fournisseur Albert																									

En tenant compte de la TVA,

Le principe consiste à régler la taxe sur la somme versée à titre d'avance si cette dernière précède la facture ou sur la somme totale de la facture si cette dernière sera réglée (ou encaissée) par des acomptes différés. Il arrive parfois que la somme sera versée à titre de garantie et sera retournée par suite à l'acheteur, dans ce cas, la TVA ne sera pas due puisque le FRN ne garde pas la somme avec lui.

Exemple :

Un client règle le 25/06/2003 à son FRN la somme de 5.000.000L.L à titre d'avance au moment de la commande; le prix brut total des marchandises commandées étant 20.000.000L.L (HT), la TVA se calcule comme suit :

- somme à verser avant la livraison :
 $5.000.000 + 5.000.000 \times 10/100 = 5.500.000 \text{ L.L}$
- Prix total et montant de la taxe due sur toute l'opération:
 $22.000.000 \text{ (TTC)} - 5.500.000 = 16.500.000 \text{ L.L}$

Les écritures comptables seront :

- chez le fournisseur :

25/06/2003

(53) Caisse	5.500.000	
(419) avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5.000.000
(4427) TVA collectée		500.000

Lors de la livraison

(419) Avances et acomptes reçus Sur commande en cours	5.000.000	
(411) client X	16.500.000	
(701) à ventes de march		20.000.000
(4427) TVA collectée		1.500.000

- Chez le client:

25/06/2003

(409) avances et acomptes versés	5.000.000	
(4426) TVA déductible	500.000	
à (530) caisse		5.500.000

Au moment de la réception:

(601) achats de marchandises	20.000.000	
(4426) TVA déductible sur achats	1.500.000	
A(409) avances et acomptes versés		5.000.000
(401) FRN Y		16.500.000

5- La comptabilisation des emballages (ex: bouteilles, bidons, sacs, caisses)

— On distingue 2 catégories d'emballages (cartons, boîtes, etc...)

- emballages perdus
- emballages récupérables

* le prix de l'emballage est inclus dans le prix de vente de la marchandise.

*les emballages sont livrés avec la marchandise mais ils peuvent être repris par le vendeur.

Ils sont prêtés aux clients moyennant une consignation.

On peut avoir :

- achats d'emballages: -61131 achats d'emballages perdus
- 61132 achats d'emballages récupérables

qui seront crédités soit par le compte fournisseur, soit par un compte au comptant.

-ventes d'emballages (705): si les clients ne restituent pas les emballages qui leur ont été consignés.

Pour les emballages perdus, il n'y a pas de vente d'emballages car leurs prix sont inclus dans le prix de vente de la marchandise.

-stock d'emballages: les comptes de stock d'emballages sont mouvementés en fin d'exercice par le jeu du compte no 6153 : variation stock emballages.

Les emballages récupérables :

Consignation: c'est l'entreprise qui consigne l'emballage à ses clients.

Exemple: le 10/1/03, Alain adresse à Walid la facture suivante:

Marchandises	615
Remise	<u>15</u>
	600
Emb consignés	<u>50</u>
	650

L'emballage consigné constitue pour Alain une dette envers son client et pour Walid une créance envers son fournisseur Alain.

Alain l'enregistre dans (4611): emb consignés et Walid dans (4681) emballages à rendre.

Chez Alain

chez Walid

(411) clients	650	(6011) achats march	600
(701)ventes march	600	(4681) emb à vendre	50
(4611) emb consignés	50	(4011) f.d'exploitation	650

1er cas: le client retourne les emballages dans les délais fixés

Il est alors normal de lui retourner le montant de ces emballages en débitant le compte emballage consignés par le crédit du compte client.

Chez le vendeur

chez l'acheteur

(4611)emb consignés

(4011)fournisseurs

À (401) clients

(4681) emb à rendre

2^{ème} cas: le client retourne les emballages, mais le fournisseur les reprend à un prix inférieur au prix de consignment.

La différence constitue un produit accessoire pour le fournisseur comptabilisé au crédit du compte 7174 : Bonis sur reprise emballages consignés.

Pour l'acheteur, cette différence est une charge à porter au débit du compte 62635 : malis sur emballages restitués.

Impact de la TVA sur la consignation des emballages :

Selon la loi de la TVA, la consignation des emballages ou d'autres biens n'est guère soumise à la taxe, puisqu'il ne s'agit pas d'un service rendu ou d'un changement de propriété.

Mais dans le cas d'un achat ou d'une vente d'emballages, la TVA sera prise en considération, à l'égard des opérations d'achats et de ventes des marchandises.

Exemple :

La société Farah a réalisé avec la société Freiha au cours du mois de juillet 2003 les opérations suivantes (les 2 sociétés sont soumises à la TVA au taux de 10%).

10/7 : ventes de marchandises à la société Freiha pour 1.000.000 L.L H.T, rabais 2%, emballages consignés 10 articles au prix unitaire de 25.000L.L

13/7 : la société Freiha lui retourne 5 emballages au même prix de consignation

15/7 : la société Freiha lui retourne 2 emballages et conserve le reste, au même prix de consignation.

Les écritures comptables seront les suivantes :

10/07/2003

(4111) client Freiha	1.328.000	
A (701) Ventes de marchandises		980.000
(4427)TVA collectée		98.000
(461) emballages consignés		250.000

13/07/2003

(461) Emballages consignés	125.000	
A (411) client freiha		125.000

15/07/2003

(461) Emballages consignés	125.000	
A (411) client freiha		42.500
(4427)TVA collectée		7.500
(715) ventes d'emballages		75.000

Chez la société Farah (client) :

10/07/2003

(601) Achats de marchandises	980.000	
(4426) TVA déductible sur achats	98.000	
(468) Emballages à rendre	250.000	
A (401) FRN Farah		1.328.000

13/07/2003

(401) FRN Farah	125.000	
A (468) emballages à rendre		125.000

15/07/2003

(411) FRN Farah	42.500	
(4426) TVA déductible	7.500	
(611) Achats d'emballages récupérables	75.000	
A (468) emballages à rendre		125.000

CHAPITRE III: LES AMORTISSEMENTS

1-La notion d'amortissement

Les biens dont dispose l'entreprise pour exercer son activité figurent à l'actif du bilan dans les concepts de l'actif immobilisé. Ces immobilisations concourent à assurer la croissance de l'Entreprise. Toutefois, certaines d'entre elles sont, en raison de causes diverses, sujettes à des dépréciations irrémédiables et définitives. Pour assurer la sincérité du bilan, le code de commerce oblige l'Entreprise à constater ces dépréciations en fin d'exercice.

Le plan comptable général définit l'amortissement pour dépréciation comme la constatation comptable d'un amoindrissement de valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

On reconnaît 3 fonctions à l'amortissement:

a - L'amortissement permet d'effectuer une correction de valeur des immobilisations inscrites à l'actif du bilan: les immobilisations amortissables doivent figurer au bilan pour leurs valeurs nettes comptables ainsi définies.

$VNC = V \text{ d'origine (V brute) } - \text{ somme des amortissements pratiqués.}$

b - L'amortissement permet d'étaler le coût d'acquisition ou de production d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation, en imputant dans les charges par un étalement sur plusieurs exercices, le coût de l'immobilisation, l'amortissement permet d'obtenir des coûts de revient économiquement significatifs intégrant ainsi le coût du capital utilisé .

c - L'amortissement s'analyse comme une composante essentielle de la politique d'autofinancement.

La dotation aux amortissements est une charge mais cette charge n'est pas décaissable. En conséquence:

- Elle n'entraîne aucune sortie de fonds.

- En réduisant le résultat, elle diminue le montant susceptible d'être prélevé par l'exploitant ou par les associés. Ainsi se trouve maintenue dans l'entreprise une fraction du bénéfice égale à la dotation d'amortissement; la technique de l'amortissement permet alors à l'entreprise de renouveler ses immobilisations par autofinancement.

LES ELEMENTS AMORTISSABLES:

Il faut avoir 2 conditions pour qu'une immobilisation soit amortissable:

- L'immobilisation doit être inscrite à l'actif du bilan.
- L'immobilisation doit être de nature à se déprécier dans le temps.

Les biens amortissables :

- Construction: bâtiments industriels et commerciaux, maisons pour le personnel.
- Mobilier et matériel de bureau, matériel et informatique.
- Matériel et outillage.
- Matériel de transport.
- Agencements et installations.
- Les terrains ne sont pas amortissables que dans le cas d'une carrière (il y a dépréciation du fait de l'épuisement due à l'extraction des matériaux).
- les brevets, licences et marques sont amortissables car ils sont destinés à tomber dans le domaine public, à l'expiration d'un certain nombre d'années.
- Les frais d'établissements, eux aussi, s'amortissent, mais le terme amortissement n'est pas employé dans son sens habituel car il ne s'agit pas de la prise en compte de la dépréciation mais de l'échelonnement de la déduction de ces frais sur plusieurs exercices.

Les biens non amortissables :

- Les terrains qui ne se déprécient pas d'usage ne peuvent faire l'objet d'un amortissement étant donné que les terrains ont tendance généralement à une hausse de valeur.
- Les fonds de commerce (droit au bail, clientèle...) ne peuvent faire l'objet d'un amortissement que s'il a subi dans son ensemble une dépréciation considérée comme définitive.

En cas de dépréciation momentanée, seule une provision pour dépréciation peut être constituée.

2-Le calcul de l'amortissement:

Exemple:

Une voiture automobile achetée à 10 000 000 LL et destinée à être utilisée sur 5 ans, l'amortissement sera donc étalé sur 5 ans. Chaque année, une charge d'amortissement sera imputée aux charges d'exploitation de l'entreprise, cette charge fera diminuer en conséquence la valeur de la voiture. L'amortissement annuel de la voiture sera déterminé par l'équation:

$$\frac{\text{Prix d'acquisition}}{\text{Durée d'utilisation}} = \frac{10.000.000}{5} = 2.000.000 \text{ par année}$$

La VNC de la voiture sera :

$$\text{VNC} = \text{prix d'acquisition} - \text{amort pratiqués}$$

A la fin de la 1ere année $\text{VNC} = 10\text{M} - 2\text{M} = 8\text{M}$
 A la fin de la 2eme année $\text{VNC} = 8\text{M} - 2\text{M} = 6\text{M}$
 A la fin de la 3eme année $\text{VNC} = 6\text{M} - 2\text{M} = 4\text{M}$
 A la fin de la 4eme année $\text{VNC} = 4\text{M} - 2\text{M} = 2\text{M}$
 A la fin de la 5eme année $\text{VNC} = 2\text{M} - 2\text{M} = 0\text{M}$

Le taux d'amortissement est fonction de la durée normale d'utilisation de l'élément à amortir. Les taux d'amortissement sont fixés par le ministère des finances.

Chaque entreprise est obligée de pratiquer ces taux d'amortissements et d'établir, chaque année, une liste détaillée des amortissements effectués par catégorie d'immobilisation.

Le taux d'amortissement sera calculé par la formule suivante (en tenant compte de la durée):

$$\text{Taux} = \frac{100}{\text{Durée}}$$

Si par exemple, une voiture doit être amortie pendant une durée maximum de 5 ans, le taux d'amortissement annuel sera alors: $\frac{100}{5} = 20\%$

L'amortissement doit être calculé chaque année même en l'absence de bénéfice ; le calcul se fait en fonction de 2 éléments essentiels:

- la valeur d'acquisition (prix de revient d'origine)
- la durée probable

La valeur d'origine comprend en plus du prix d'achat, les frais de transport, d'installation, et de montage du mobilier et matériel augmenté des droits de douane s'il y a lieu. L'amortissement est pratiqué à partir du moment où l'immobilisation est acquise ou fabriquée.

L'amortissement doit cesser lorsque le total des amortissements annuels effectués, sera égal à la valeur d'origine ou bien lorsqu'une immobilisation sort de l'actif de l'entreprise (perte, vente, cession).

$d = \text{dotation annuelle} = \text{valeur d'origine} * \text{taux d'amortissement}$.

L'amortissement constant est le seul procédé d'amortissement fiscalement admis au Liban, il consiste à calculer une annuité constante d'amortissement qui sera calculée en appliquant un taux constant à la valeur d'origine de l'élément à amortir.

Exemple 2:

Achat d'un matériel le 15/8/N pour une valeur de 24 000E, la durée de vie est de 5 ans.

Travail à faire: déterminer le montant de la première, de la seconde et de la dernière annuité d'amortissement.

Solution:

Calcul du taux d'amortissement linéaire:

$$\text{Taux} = \frac{100}{\text{Durée}} = \frac{1000}{5} = 20\%$$

$$\text{- Amort de la 1ere année} = 24\ 000 * 20\% * \frac{(16+30+31+30+31)}{365} = 1815$$

$$\text{Ou amort de la 1ère année} = 24000 * \frac{4.5}{12} * 0.2 = 1800 \text{ euros}$$

$$\text{- Amort de la 2ème année} = 24\ 000 * 0.2 = 4800 \text{ euros}$$

3-Comptabilisation de l'amortissement:

L'amortissement est la prise en charge de la dépréciation, on l'enregistre donc au début de l'un des concepts de charges suivantes:

651- dotations aux amort et aux provisions-charges d'exploitation

679- dotations aux amort et aux provisions-charges financières

689- dotations aux amort et aux provisions- charges hors exploitation

La diminution de valeur d'une immobilisation est inscrite non au crédit du compte d'immobilisation, mais au crédit du compte correspondant d'amortissement de l'immobilisation.

On crédite l'un des comptes suivants:

280- amort du fonds commercial

- 281-amort des autres immobilisations incorporelles
 - 2811 frais d'établissement
 - 2812 frais de recherche et développement
 - 2813 brevets et valeurs similaires
- 282-amort des immobilisations corporelles
 - 2821 terrains d'exploitation (carrières)
 - 2823 constructions
 - 2824 matériel et outillage industriels
 - 2825 matériel de transport
 - 2826 Autres immobilisations corporelles

Ce procédé est appelé procédé d'amortissement indirect car il consiste à avoir un compte d'amortissement pour chaque immobilisation. Si l'amortissement avait été enregistré directement au crédit d'un compte matériel (procédé direct), le solde du compte matériel nous aurait fait connaître la valeur comptable et non la valeur d'origine du matériel acheté.

Le procédé direct est rarement utilisé en pratique.

4- Cession d'immobilisation ayant fait l'objet d'un amortissement:

Lorsqu'on vend en cours d'exercice un bien amortissable, il faut constater en comptabilité les 3 étapes suivantes:

- a- La cession de l'immobilisation faisant apparaître un produit enregistré au crédit du compte 781 "Produits sur cession immobilisation" par le débit d'un compte de trésorerie (caisse ou banque) ou le débit d'un compte 469 "créances sur cession immobilisation" en cas de cession à crédit.
- b- La dotation complémentaire d'amortissement pour la période qui sépare la date du dernier amortissement effectué jusqu'à la date de cession en débitant le compte de charge 65 "dotation aux amortissements" par le crédit du compte 28 "amortissement immobilisation".
- c- La clôture du compte du matériel cédé avec le compte d'amortissement correspondant par l'écriture:

681 VNC des actifs cédés		
28 Amortissement des immobilisations		
À Immobilisation		

Exemple I :

Un générateur électrique a été acquis au comptant le 2/1/90 pour 10500\$. La durée d'utilisation prévue est de 5ans (amortissement linéaire). Le 30/4/94 ce générateur a été vendu pour 7000\$ par chèque déposé à la banque.

Lors de la cession au 30/4/94 les opérations suivantes doivent être effectuées:

- enregistrement de la cession (vente).
- dotation complémentaire d'amortissement du 1/1/94 au 30/4/94.
- enregistrement de la sortie et détermination de la valeur nette comptable.

On a:

Taux d'amortissement = $100/5 = 20\%$

Amortissement annuel = $10500 * 20\% = 2100$

Amortissement cumulé jusqu'au 30/4/94 = $(2100 * 4) + (2100 * 4/12) = 9.100$

Ecritures comptables:

30/4/94		
512 Banque		7.000
A 781 produits sur cession immobilisation		7.000

En cas de TVA, on ajoutera le compte de TVA collectée comme suit:

30/4/94		
512 Banque		7.700
A 781 produits sur cession immobilisation		7000
4427 TVA collectée		700
30/4/94		
651 dotations aux amortissements		700
A 2824 amort matériels et outillages industriels		700
30/4/94		
681 VNC des immo cédées		1.400
2824 amort matériels et outillages industriels		9.100
A matériels et outillages industriels		10.500

Exemple 2:

Considérons l'exemple précédent et supposons que le 30/4/94 le générateur électrique évalué a 7000\$ a été échangé contre un nouveau générateur évalué a 19000\$. La facture du fournisseur laisse apparaître un solde net à payer pour $19.000 - 7.000 = 12.000\$$

On aura:

30/4/94		
224 matériel et outillage industriel	19.000	
A 781 produits sur cession immobilisation		7.000
401 FRN d'immobilisation		12.000
Achat du nouveau générateur contre la cession de l'ancien		

30/4/94		
651 dotations aux amortissements	700	
A 2824 amortissement matériel et outillage industriel		700

30/4/94		
681 valeur nette comptable des immo cédées	1.400	
2824 amort matériels et outillages industriels	9.100	
A 224 matériels et outillages industriels		10.500

CHAPITRE IV : LES PROVISIONS

1- La notion de provision :

Les provisions représentent la constatation comptable d'une dépréciation de valeur d'un élément d'actif (provision pour dépréciation), ou d'une augmentation du passif exigible (provision pour risques et charges), prévue quant à sa nature, mais incertaine, quant à sa réalisation, que des événements survenus pendant l'exercice encourent rendre prévisible à la date d'établissement de la situation.

- l'amortissement est la constatation certaine d'une dépréciation passée.
- la provision est la constatation probable d'une dépréciation présente ou future.

2- les provisions pour dépréciation d'actif :

Les provisions pour dépréciation ont pour objet la constatation de l'amortissement de la valeur d'un élément d'actif, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Actif immobilisé: - terrains (autres que les terrains de gisement)
 - fonds de commerce et droit de bail
 - marques
 - participations
 - créances rattachées à des participations
 - autres titres immobilisés.
 - prêts.
 - dépôts et cautionnements versés
 - autres créances immobilisées.

Actif circulant: - Stock
 - créances
 - Valeurs mobilières de placement

Exemple sur les provisions pour dépréciation de stock:

Il faut annuler toute la provision et créer la nouvelle provision car à l'écriture d'inventaire on annule le stock initial et on crée le nouveau stock. (obligatoire)

Exemple sur la provision pour dépréciation des titres (titres de participation, VMP)

A la date de l'inventaire, l'entreprise possède :

- 200 titres de la société N, achetés 120\$ chacun et qui sont cotés à 230\$.
- 400 titres de la société S, achetés 180 chacun et qui sont cotés à 130\$.

Titres société	Nbre de titres	V d'achat	V à l'inventaire	Plus Value	Moins Value
N	200	24.000	46.000	23.000	
S	400	72.000	52.000		20.000

En vertu du principe de prudence, seules les moins values affectent le résultat de l'exercice. Elles doivent être comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation de titres au débit du compte n 679 "Dotations aux provisions-charges financières".

Aucune compensation n'est pratiquée entre les plus values et les moins values

Exemple sur la provision pour dépréciation de créances

Un client débiteur de 5000\$ est déclaré en faillite. Il y a lieu de prévoir une perte de 60% soit 3000\$, cette perte constitue la provision qui doit être débitée du compte 6554 “Dotations aux provisions pour dépréciation créances clients”

Comptabilisation des provisions pour dépréciation d'actif

Les provisions sont inscrites, suivant la nature des éléments d’actif concernés et le plan comptable de l’entreprise, au crédit de l’un des comptes suivants :

- 290 : provision pour dépréciation du fonds de commerce
- 291 : provision pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles
- 292 : provision pour dépréciation des immobilisations corporelles
- 295 : provision pour dépréciation des immobilisations financières
 - 2951 : provision pour dépréciation des titres de participation
 - 2952 : provision pour dépréciation des créances sur participation
- 390 : provision pour dépréciation des stocks et encours de fabrication
- 491 : provision pour dépréciation clients
- 496 : provision pour dépréciation des comptes débiteurs divers
- 590 : provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

Enregistrement de la charge correspondante :

La charge résultante de la constitution de la provision pour dépréciation est portée, toujours selon la nature de l’immobilisation concernée, au débit de l’un des comptes suivants:

Dotations aux provisions	6551 dotations aux provisions pour dépréciation
Charges d’exploitation	des immobilisations incorporelles
	6552 dotations aux provisions pour dépréciation
	immobilisations incorporelles
	6553 dotations aux provisions pour dépréciation
	du stock
	6554 dotations aux provisions pour dépréciation
	créances

679-Dotations aux provisions – charges financières:

6792 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immo financières

6794 - Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de Placement

689 - Dotations aux provisions-charges hors exploitation

3-Les provisions pour risques et charges :

Le plan comptable général les définit comme des provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinés à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Exemple: M. Perrot est en conflit avec l'un de ses concurrents qui l'accuse d'avoir utilisé l'une de ses marques sans son autorisation, un procès est en cours à la date de l'exercice (exercice N) .Dans son dernier courrier, l'avocat de M. Perrot estime que ce dernier aura à payer 120.000\$ de dommages et intérêts à son concurrent.

Comptabilisation:

- 151 Provisions pour risques:
- 1511 Provisions pour litiges
 - 1512 Provisions pour garanties données aux clients
 - 1513 Provisions pour perte de change
 - 1514 Provisions pour amendes et pénalités
- 155-Provisions pour charges :
- 1551 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
 - 1552 Provisions pour indemnités de fin de Service
 - 1553 Provisions pour impôts

La charge résultante de la constitution de la provision est enregistrée au débit de l'un des comptes suivants:

- 655- Dotations aux provisions- charges d'exploitation
- 679- Dotations aux provisions- charges financières
- 689- Dotations aux provisions- charges hors exploitation

Exemples:

- a) Un conducteur de camion de L'E n'ayant pas respecté le 5 décembre un feu rouge, a été verbalisé. Coût probable de la pénalité 50.000L.L.

655 Dotations aux provisions – charges d'exploitation	50.000
à 151 provisions pour risques	50.000

Pénalité prévue après procès verbal d'infraction au code de la route.

- b) Le toit d'un hangar vient de s'effondrer. Il n'a pas été souscrit d'assurance

Coût de la réparation d'après un devis 4.500.000l.l. Il est décidé en fin d'exercice de répartir la charge sur trois exercices :

689 Dotations aux provisions – charges hors exploitation	1.500.000	
à 155 provisions pour charges		1.500.000

Charge prévue 4.500.000 à répartir sur plusieurs exercices.

4-Ajustement en fin d'exercice des provisions pour dépréciation:

A) Ajustement des provisions pour dépréciation des stocks :

Au bilan du début de l'exercice, on note :

Stock de marchandises :		35.000\$
Provisions pour dépréciation stock :		4.250\$

Au bilan de fin d'exercice, les stocks sont les suivants :

Stock de marchandises :		42.000\$
Une provision pour dépréciation marchandises est justifiée pour 3.800\$		
Donc il faut tout d'abord annuler l'ancienne provision et créer la nouvelle		

a) Reprise des provisions :

390 Provisions pour dépréciation de stocks		4.250
à 7531 Reprise sur provision pour dépréciation stock		4.250

b) Dotations des provisions nouvelles:

6553 Dotations aux provisions pour dépr stock		3.800
à 390 provisions pour dépr stock		3.800

B) Ajustement des autres provisions pour dépréciation d'actif

A la fin de chaque exercice, les provisions doivent être ajustées aux résultats des évaluations des éléments d'actif. Ces ajustements peuvent être justifiés, soit par une augmentation, soit par diminution de chacune des provisions constituées.

a) Augmentation de la provision déjà constituée :

Ex : Pour 100 actions de la société « La redoute » acquise pour 488000\$, il avait été constitué une provision de 30000\$ il y a un an à l'inventaire.

Actuellement ces actions valent 442000\$, la provision à constituer devra être donc de 46000\$ et non plus de 30000\$, la provision existante doit être augmenté de $488000 - 442000 - 30000 = 16000$

6794 Dotations aux provisions pour dépr VMP		16.000
à 390 provisions pour dépr VMP		16.000

b) Diminution ou annulation de la provision déjà constituée :

La provision pour dépréciation des comptes de clients qui était il y a un an à l'inventaire de 8.740\$ et devant être ramenée à 6.500\$ sera diminuée de 2.240\$.

491 Provisions pour dépréciation comptes clients	2.240
à 7532 Reprise sur provision pour dépréciation clients	2.240
Provision ramené de 8.740 à 6.500	

5-Sort des créances définitivement réglées ayant fait l'objet des provisions pour dépréciation

a) versement partiel du client : (pour solde de son compte)

ex Une créance sur le client robert s'élevant à 8.000\$ a été provisionnée de 6.000\$ à la fin de l'exercice précédent.

Le 20 juin, le syndic de la faillite règle 1.500\$ par chèque remis à la société générale et la créance est totalement annulée.

- Règlement du client :

512 Société générale	1500	
662 Pertes sur créances irrécouvrables	6500	
A 412 clients douteux		8000

Règlement de la créance Robert

- Traitement de la provision :

491 Provisions pour dépréciation clients	6000	
à 7532 Reprise pour dépréciation clients		6000
Reprise de la provision		

b) La créance devient totalement irrécouvrable :

On fait jouer le compte de charges exceptionnelles 662 « pertes sur créances irrécouvrables » par le crédit du compte 412 « clients douteux ». La provision faite est ensuite reprise.

Si la créance était devenue irrécouvrable au cours de l'exercice dans lequel elle est née, on aurait débité le compte 6855 « créances devenues irrécouvrables »

6-Sort des provisions pour dépréciation de titres après cession des titres

Ex : On cède à 87000\$ des titres achetés à 100000\$ et provisionnés pour 30000\$

a) Titres de participation :

512 Banque	87.000
à 781 Produit sur cession immobilisation	87.000
Enregistrement de la cession	

681 Valeur nette comptable des immo cédées	100.000
à 251 Titres de participation	100.000

2951 Provision pour dépréciation des titres de participation	30.000
à 779 Reprise sur prov pour dép des titres de part	30.000

Résultat global = 87000 – (100000-30000) = 17000 Résultat bénéficiaire

b) Valeurs mobilières de placement :

Une seule écriture pour enregistrer la cession et la sortie des titres cédés

Une écriture pour l'annulation de la provision

On aura :

512 Banque	87000
676 Charges nettes sur cession VMP	13000
à 500 VMP	100000

590 Provision pour dépréciation VMP	30000
à Reprise sur provisions pour dép VMP	30000

c) Cession partielle de titres :

Lorsque la cession de titres porte sur une fraction des titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée au coût d'achat moyen pondéré, ou, à défaut selon la méthode du premier entrée, premier sortie.

Ex On possède 500 titres de la société Axa achetés en 3 fois :

- 150 titres à 124\$ chacun
- 284 titres à 130\$ chacun
- 66 titres à 170\$ chacun

On cède 450 titres

Calculer la valeur d'entrée des titres cédés :

Méthode du cump = Valeur globale des titres / nombre de titres =
 $(150 \times 124) + (284 \times 130) + (66 \times 170) / (150 + 284 + 66) = 133.48 \$$

Valeur d'entrée des titres cédés = $450 \times 133.48 = 60066\$$
 Cump = coût unitaire moyen pondéré

Méthode du première entrée première sortie :

150 titres à 124\$ = 18600
 284 titres à 130\$ = 36920
 16 titres à 170\$ = 2720
 58240

7- Sort des provisions pour risques et charges

Lorsque le montant de la provision doit être diminuée ou annulée, le compte de provision est débité par le crédit d'un compte de reprise sur provisions qui est l'un des comptes suivants :

759 : Reprise sur provision d'exploitation
 779 : Reprise sur provisions financières
 789 : Reprise sur provision hors exploitation

Exemples :

1- L'entreprise est en litige avec la sécurité sociale, une provision de 2.500 \$ a été constituée le 10 octobre à la surveillance du litige, le 31 décembre il est décidé de ramener l'évaluation de la charge probable à 1.600\$ ce qui entraîne une reprise de la provision de 900\$

1511 Provisions pour litige	900	
à 759 Reprise sur provision d'exploitation		900

Ajustement de la provision pour litige avec la sécurité sociale

3- En 19N-1, une provision de 20000\$ a été créée pour couvrir un litige entre nous et un de nos employés. En 19N nous sommes condamnés à payer une somme de 30000\$

	19N-1	
655 Dotations aux provisions d'exploitation	20.000	
1511 Provisions pour litige		20.000

	19N	
631 Charges de personnel	30000	
512 Banque		30000

	19N		
1511 Provisions pour litige		20000	
759 Reprise sur provision d'exploitation			20000

Chapitre V: Régularisation des résultats dans le temps - Créances et dettes en monnaies étrangères.

A la clôture de l'exercice, les comptes de gestion doivent être corrigés afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

Selon ce principe, pour déterminer le résultat de l'exercice, il est indispensable de retenir exclusivement toutes les charges et tous les produits qui le concernent.

Le recours aux comptes de régularisation permet d'ajuster les comptes de gestion à la clôture de l'exercice, pour donner une image fidèle du résultat réalisé au cours de la période.

1-Régularisation des comptes de charges:

En ce qui concerne les charges, trois hypothèses sont envisageables :

- la charge a été comptabilisée et elle concerne en totalité ou en partie l'exercice suivant.
- la charge concerne l'exercice mais elle n'a pu être comptabilisée faute de pièce justificative.
- l'E souhaite étaler la charge dans le temps.

A- LES CHARGES A PAYER :

Il s'agit de charges qui, à l'arrêté des comptes, doivent être rattachées à l'exercice écoulé, bien que leur comptabilisation effective ne soit pas encore effectuée, les pièces justificatives n'ayant pas encore été reçues. Ainsi son achat de marchandises doit être rattaché à l'exercice écoulé si, à la date de clôture, la livraison a été effectuée alors même que la facture n'a pas encore été reçue.

Ces charges peuvent concerner :

- des achats de marchandises: les marchandises ayant été reçues mais les factures des fournisseurs n'étant pas encore parvenues. On comptabilise en fin d'exercice au crédit :

4018 : fournisseurs, factures à recevoir (pour les factures non reçues des fournisseurs).

- des réductions commerciales à accorder aux clients: les notes de crédit ou facture d'avoir correspondante n'ayant pas encore été préparées ou envoyées aux clients.

Enfin d'exercice, on comptabilise au crédit le compte 4119 clients-RRR à accorder (pour les réductions commerciales accordées non encore comptabilisées).

- des sommes dues au personnel, à la sécurité sociale, à l'état, à des créiteurs divers et pour lesquels les documents justificatifs des charges n'ont pas encore été reçus ou établis enfin d'exercice, on comptabilise au crédit 4619 créiteurs divers – charges à payer (pour les diverses charges dues et non encore payées)

Exemples :

- 1- Au 31/2/2002, on constate que la réparation de la voiture faite en décembre n'a pas encore été faite par le garagiste, son montant s'élève à 600\$.

- 2- Des marchandises reçues au stock au 31/12/2002 100 000\$ n'ont pas encore été comptabilisées dans le compte achat car la facture du fournisseur n'est pas encore reçue.
- 3- Les ristournes à accorder à nos clients pour le dernier trimestre de l'année s'élève à 3500\$.

Solution :

31/12/2002

6262 entretien et répartition à 4619 crédateurs divers – charges à payer	600	600
---	-----	-----

31/12/2002

6011 achats marchandises à 4018 fournisseurs, factures à recevoir	100 000	100 000
--	---------	---------

31/12/2002

709 RRR accordés à 4119 RRR à accorder	3300	3300
---	------	------

Au cours de l'exercice suivant, des réceptions des factures des fournisseurs ou d'autres pièces justificatives.

- Annulation de la charge passée à la fin de l'exercice précédent.
- Enregistrement de la charge correspondante.

B- LES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Il s'agit de charges comptabilisées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la facturation ou la prestation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant.

Elles doivent être exclues des charges de l'exercice écoulé pour être transféré à la charge de l'exercice suivant. Il en est ainsi par exemple d'une prime annuelle d'assurance payée au cours de l'exercice écoulé alors qu'une fraction commence l'exercice suivant.

Exemple:

1) Des marchandises dont le coût s'élève à 15200\$ ont été facturées par un fournisseur à l'établissement Wardé le 21/12/2002.

31/12/2002

٦٠١١ achats marchandises à 4011 fournisseurs d'exploitation	15200	15200
--	-------	-------

Le 31/12/2002, l'entreprise Wardé constate que les marchandises ne sont pas encore arrivées

31/12/2002

472 charges constatées d'avance à 6011 achats marchandises	15200	15200
---	-------	-------

2) Le 1/10/2002, l'entreprise Wardé a réglé le loyer du local commercial pour la période du 1/10/2002 au 30/9/2003 (18000\$)

1/10/2002

6263 Locations à 512 Banque	١٨٠٠٠	١٨٠٠٠
--------------------------------	-------	-------

31/12/2002

472 charges constatées d'avance à 6011 Locations (9 mois) 18000*9/12	13500	13500
---	-------	-------

C- Les charges à répartir sur plusieurs exercices:

Certaines charges importantes peuvent être étalées sur plusieurs exercices après leur enregistrement. Ces charges comprennent:

a)- les charges différées: charges enregistrées au cours d'exercice mais qui se rapportent à des travaux ou des productions qui ne débiteront que dans l'exercice prochain tels que:

- les frais d'aménagement d'un chantier de longue durée (barrages, autoroutes, etc)

- les frais de pré-exploitation d'une usine

b)- les charges à étaler : charges enregistrées en cours d'exercice à répartir sur plusieurs exercices parce que la dépense sera profitable à ces exercices tels que:

- achats de programmes informatiques à répartir sur 3 ans.
- grosse réparation
- frais d'émission d'emprunts (commission et frais de banque)

En fin d'exercice, les charges concernant les exercices ultérieurs sont transférées au débit du compte no.471 "charges à répartir sur plusieurs exercices" par le crédit d'un compte de produits de la classe 7 en fonction de la nature de la charge transférée, a savoir:

No. 7691 transferts de charge d'exploitation

No. 7789 transferts de charges financières

No. 7889 transferts de charges exceptionnelles (hors exploitation)

Exemple:

En mai 2002, une grosse réparation a été effectuée par notre entreprise même à notre atelier de production. Son coût déterminé par la comptabilité analytique s'élève à 140000\$ la réparation de cette charge se fera sur 3 exercices. L'exercice 2002 en supportera 80000\$, le reste sera reparti également entre les exercices 2003 et 2004.

31/12/2002

471 charges à répartir sur plusieurs exercices	60000	
à 7619 transfert de charges d'exploitation		60000

31/12/2003

6515 dotations aux amortissements charges à répartir sur plusieurs exercices	30000	
à 471 charges à répartir sur plusieurs exercices		30000

2- Régularisation des comptes des produits:

A- Les produits à recevoir:

Ce sont les produits imputables à l'exercice en cours mais pour lequel nous n'avons pas reçu encore à la date de l'inventaire le document justificatif.

Ces produits peuvent concerner:

- Des ventes non encore enregistrées bien que les marchandises aient été livrées, les factures n'ayant pas été établies.
- Des produits à recevoir de débiteurs divers (par exemple une fraction de loyer annuel et non encore encaissée car l'échéance n'est pas encore arrivé, une commission promise en rémunération d'un service rendu.

- Des ristournes rabais remises (RRR) à obtenir des fournisseurs de marchandises ou de services (Les factures d'avoir n'ont pas été reçues)

Ces produits sont comptabilisés en fin d'exercice au crédit des comptes de produits appropriés par le débit d'un des comptes suivants:

No. 418 Clients-Factures à établir (Pour les ventes non encore enregistrées)

No. 4689 Débiteurs divers-Produits à recevoir

No. 4019 Fournisseurs RRR à obtenir

Exemples:

1)- Une entreprise a prêté le 1/10/2002 une somme de 20000\$ à un client au taux d'intérêt de 12% annuellement.

Les intérêts sont en principe payés à la fin de chaque année

31/12/2002

4689 Produits à recevoir (20000 x 0.12 x 3/12)	600	
à 773 Intérêts et produits assimilés		600

2)- Un commerçant doit nous accorder une commission de 15000% en contrepartie d'un service rendu en Décembre 2002. Cette commission ne sera effectivement payée qu'en Janvier 2003

31/12/2002

4689 Produits à recevoir	15000	
à 717 Produits des activités annexes (commissions et courtages)		15000

3)- Le fournisseur Jacques nous accorde une remise de 1% sur le chiffre d'affaires effectué avec lui.

La note de crédit relative à l'exercice 2002 et s'élevant à 15000\$ n'a pas encore été envoyé par le fournisseur.

31/12/2002

4019 Fournisseurs RRR à obtenir 15000	15.000	
à 6019 RRR obtenus		15.000

4)- Le 30/12/2002, nous avons livré au client Marc des marchandises valant 7500\$, la facture n'a pas encore été établie, bien que la vente concerne l'exercice qui prend fin

31/12/2002

418 Clients, factures à établir à 701 Ventes marchandises	7.500	7.500
--	-------	-------

B) Les produits constatés d'avance:

Exemples:

1)- Notre locataire nous a réglé li 1 Décembre son loyer trimestriel 12000\$ concernant décembre 2002, janvier et février 2003

1/2/2002

512 Banque à 761 Autres produits de gestion courante (revenu des immeubles)	12000	12000
---	-------	-------

31/12/2002

761 Autres produits de gestion courante 120000x2/3 à 473 Produits constatés d'avance	8000	8000
---	------	------

2)- Le 23 Novembre 2002 nous avons envoyé une facture de 5000\$ à notre client Rony.

A la suite d'un incident, les marchandises ne sont pas encore expédiées au jour de l'inventaire.

23/11/2002

4111 clients ordinaires à 701 ventes marchandises	5000	5000
--	------	------

31/12/2002

701 ventes marchandises à 473 Produits constatés d'avance	5000	5000
--	------	------

3 - Régularisation des comptes en devises étrangères:

Une entreprise libanaise peut importer ou exporter des marchandises, des matières et consommables, Les transactions monétaires qui entraînent ces

opérations d'achat ou de vente peuvent se faire en devises étrangères autre que la monnaie du pays (livre libanaise)

L'article n 2 de l'arrêté d'application no111 du 22/2/82 relatif au plan comptable, oblige les entreprises libanaises à tenir leur comptabilité en livres libanaises, il précise aussi que certains comptes peuvent être tenus en cours d'exercice en une autre monnaie, dans ce cas leur solde doit être converti en livres libanaises à la date de clôture de l'exercice selon le cours de change fixé par la BDL.

A- Achat et Vente, Règlement ou Recouvrement:

Hors du règlement ou de l'encaissement, l'entreprise réalisera un profit ou une perte de change qui seront comptabilisés dans les comptes de charges et des produits suivants:

675- perte de charge

775- gains de change

Exemple: le 5/12/2002, on a vendu à un client un stock de marchandises pour 2500\$; le dollar était a 1850LL; le 20/12/2002, le client règle la valeur du stock par chèque bancaire déposé à la banque, le cours du \$ était de 1835LL

5/12/2002			
4111 clients	2500x1850	4 625 000	
à	711 ventes marchandises		4 625 000

20/12/2002			
512 Banque	1835x2500	4 587 500	
à	4111 clients	37500	
675 Perte de change	2500x(1850-1835)		4 625 000

B- Réajustement des créances et dettes à l'inventaire:

A la date de l'inventaire, l'entreprise peut avoir des créances en monnaies étrangères sur certains clients qui n'ont pas encore réglé leurs factures, dans ce cas, la créance que l'entreprise sur eux devra être réajustée.

A l'actif du bilan, lorsque la différence correspond a une perte latente

473- écart de conversion-actif

Au passif du bilan, lorsque la différence correspond a un gain latent

475- écart de conversion-passif

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque de change.

Exemple:

Un client nous a acheté pour 10000\$ de marchandises le 25/11/2002, à la date de l'achat, le \$ valait 1850LL

25/11/2002

4111 clients	18.500.000	
à 711 ventes marchandises		18.500.000

Au 31/12/2002, le \$ vaut 1838 notre créance sera diminuée de:

10000\$ x(1850-1838)=120000. Cette diminution correspond à une perte latente

31/12/2002

476 écarts de conversion-actif	120.000	
à 4111 clients		120.000

31/12/2002

679 dotations aux provisions-charges financière	120.000	
à 1513 provisions pour risque de change		120.000

Si au 31/12 le cours du \$ était de 1875 on aura:

31/12/2002

4111 clients	250000	
à 475 écart de conversion-passif		250000

C- Règlement d'une dette ou recouvrement d'une créance réajustée:

Lors du règlement du client ou lorsqu'on règlera de fournisseur, on constatera la perte ou le profit de change et on soldera les comptes:

475- écart de conversion-passif

476- écart de conversion-actif

1513- provision pour risque de change

Exemple: un client a qui on a vendu 2000\$ de marchandises le 5/12/2002 alors que le \$ vaut 1868LL, nous règle sa facture le 20/1/2003 a cette date le \$ valait 1825LL

Au 31/12/2002, a la date de l'inventaire le \$ valait 1838LL

Les écritures sont:

5/12/2002

4111 clients	3736000	
à 711 ventes (2000x1868)		3736000

31/12/2002

476 écarts de conversion-actif à 4111 clients 20000x(1868-1838)	60000	60000
--	-------	-------

31/12/1992

679- dotations aux provisions-charges financières à 1513 provisions pour risque de change	60000	60000
--	-------	-------

Le 20/1/2003 encaissement de la créance = 2000 x 1825 = 3650000

Perte nette de change = 3736000 – 3650000 = 86000

20/01/2003

530- Caisse	3650000	
675-Perte de change	86000	
à 4111 Clients		3676000
476 écart de conversion actif		60000

20/01/2003

513- Provisions pour risque de change à 779 Reprise sur provisions – Produits financiers	60000	60000
--	-------	-------

CAS No I : Principes comptables

TRAVAIL A FAIRE :

Justifier la comptabilisation des évènements suivants :

- 1) Les factures de télécommunication sont adressées à l'entreprise tous les deux mois : la dernière facture établie le 10.12.N comprend l'abonnement du 1.12 au 31.1 et les factures de consommation du 30.9 au 30.11 n'ont pas encore été parvenues.
- 2) L'entreprise a acquis en crédit bail un matériel, la redevance est payable trimestriellement.
- 3) L'entreprise a fait en exercice l'objet d'un contrôle fiscal : les conclusions provisoires laissent présager un redressement de l'impôt sur les sociétés.
- 4) Le compte collectif « clients » laisse apparaître un solde global débiteur, cependant certains clients ont un solde créditeur dû aux avoirs qui leur ont été adressés après règlement.
- 5) L'entreprise a acquis un immeuble en début d'année N : en fin d'exercice, un expert a estimé cet immeuble à une valeur supérieure à son coût d'acquisition.
- 6) En cas de licenciement des salariés, les primes à verser s'élèvent à une somme importante.
- 7) L'entreprise a acquis des matières premières à un fournisseur et en échange lui a adressé un lot de produits finis.
- 8) Les cours de certaines valeurs mobilières de placement ont augmenté alors que d'autres ont baissé.
- 9) Un terrain acquis il y a 10 ans figure pour sa valeur d'acquisition à l'actif du bilan.
- 10) L'entreprise se demande si elle peut chaque année faire varier ses amortissements en fonction des résultats.
- 11) Sur une opération certaine, partiellement exécutée et acceptée par le contractant, on constate la réalisation d'un bénéfice.

Solution cas No I : Principes comptables

- 1) Le principe de l'indépendance des exercices doit être respecté : il faut constater d'avance la prise en compte de l'abonnement du 1.01 au 31.01.N+1, d'une part et comptabiliser en « charges à payer » les consommations du 1.12 au 31.12.N
- 2) Dans les comptes individuels ou sociaux, le bien acquis en crédit bail ne doit pas être inscrit dans un compte d'immobilisation : en effet, bien que l'entreprise utilise ce matériel comme si elle en était propriétaire, elle n'en est que locataire (jusqu'à la fin du contrat). C'est le principe de la prééminence de la réalité financière sur l'apparence juridique édicté par la norme n°1 de L'IAS.
- 3) Il faut appliquer le principe de prudence et comptabiliser une provision pour impôt.
- 4) Le principe de non compensation doit être respecté : à l'actif du bilan doit figurer l'ensemble des créances sur les clients débiteurs et au passif l'ensemble des dettes vis-à-vis des clients créditeurs.
- 5) Le principe de l'utilisation des coûts historiques implique de ne pas réévaluer en fin d'exercice l'immeuble. Sa valeur brute au bilan doit être le coût d'acquisition de cet immeuble, et même s'il ne s'est pas déprécié, il faut constater un amortissement sur cet immeuble.
- 6) Le principe de base de la continuité d'exploitation permet, s'il est appliqué, de ne pas comptabiliser de provisions pour prime de licenciement à payer : l'entreprise, en effet, est censée continuer son activité et n'avoir pas à licencier de personnel.
- 7) Il faut respecter le principe de non compensation : la vente doit être comptabilisée dans un compte de produit et l'achat dans un compte de charges.

- 8) Deux principes s'appliquent dans cet ensemble : la non compensation des charges et des produits et le principe de prudence (seules les pertes latentes feront l'objet d'une provision).
- 9) Le terrain doit rester, en application du principe d'utilisation des coûts historiques, à la même valeur à l'actif du bilan.
- 10) L'amortissement consiste à répartir le coût du bien sur sa durée probable d'utilisation selon un plan d'amortissement. On ne peut donc faire varier les amortissements pratiqués en fonction des résultats. Ceci peut être considéré comme une application du principe de permanence des méthodes.
- 11) Le principe de prudence voudrait qu'on ne comptabilise pas le profit latent sur cette opération.

CAS No II : Evaluation des immobilisations corporelles

La société TABBARA réalise l'acquisition au 1^{er} Mars 2006 d'un matériel industriel et effectue les dépenses suivantes : le taux de la TVA s'élève à 10%.

- Prix d'achat du matériel (acquis à l'étranger)	320.000 U.M
- Droits de douane U.M	46.000
- TVA	36.600 U.M
- Frais de transport interne, d'installation et de montage nécessaires à la mise en utilisation du bien (TTC)	11.000 U.M
- Frais de transport postérieurs à la mise en utilisation(TTC) U.M	2.200
- charges financières exposées pour l'acquisition du bien U.M	6.000

TRAVAIL A FAIRE :

- Comment évaluer le coût de ce matériel industriel ?
- Sur quel principe comptable peut-on se baser ?
- passer l'écriture comptable nécessaire.

Solution cas No II : Evaluation des immobilisations corporelles

Conformément au principe du coût historique, le coût d'acquisition du matériel comprend le prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Ce matériel est donc évalué au coût suivant :

Prix d'achat	320.000
Droit de douane	46.000
Frais de transport, d'installation et de montage nécessaire à l'utilisation	<u>10.000</u>
	376.000U.M

Ecriture comptable correspondante à l'acquisition :

224 Matériels et outillages industriels	376.000
44262 TVA déductible sur immobilisations	37.600
62625 Transports	2.000
44266 TVA déductible sur frais	200
6731 Intérêts des emprunts et des dettes	6.000
461 Créiteurs divers	421.800

CAS No III : Evaluation des immobilisations :

La société Solaria réalise l'acquisition au 1^{er} avril N d'un ensemble immobilier à rénover et effectue les dépenses suivantes :

▪ Prix d'achat du terrain	180.000
▪ Prix d'achat de la construction	820.000
▪ Droits d'enregistrement et de timbres	166.000
▪ Frais d'acte et d'avocat (dont TVA 500)	5.500
▪ Honoraires du notaire (dont TVA 1.600)	17.600
▪ Commissions de surveillance(audit) (dont TVA 3.000)	33.000
▪ Frais d'architecte (dont TVA 2.200)	24.200
▪ Grosses réparations (dont TVA 22.000)	242.000

Le terrain, la construction et les droits d'enregistrement ne sont pas taxables, ils sont considérés selon la loi de la TVA libanaise parmi les éléments exemptés.

On suppose que les frais d'architecte et les grosses réparations sont parmi les éléments qui donnent droit à la déduction.

TRAVAIL A FAIRE :

Présenter les écritures d'acquisition nécessaires.

Solution CAS No III : Evaluation des immobilisations :

On débitera les comptes d'immobilisations suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| • Terrains pour | 180.000 |
| • Constructions (pour le prix d'achat, les frais d'architectes qui font partie du coût d'acquisition et les grosses réparations, lesquelles sont nécessaires avant la mise en état d'utilisation du bien) : | |
| $820.000 + 22.000 + 220.000 = 1.062.000$ | 1.062.000 |

Seront également débités les comptes de charges suivantes :

- | | |
|--|---------|
| • Honoraires notaire + commissions = 16.000 + 30.000 | 46.000 |
| = 46.000 | |
| • Frais d'acte et d'avocat | 5.000 |
| • Droits d'enregistrement et de timbres | 166.000 |

On passera l'écriture suivante :

(221) Terrains	180.000
(223) Constructions	1.062.000
(6265) Honoraires et commissions	51.000
(644) Droits d'enregistrement et de timbres	166.000
(44262) TVA déductible sur immobilisations	24.200
(44266) TVA déductible sur charges	5.100
A (46) Créiteurs divers	1.488.300

CAS NoIV : opérations sur l'enregistrement en stock

Les stocks de l'entreprise Plexi dont les écritures comptables sont enregistrées par le nouveau comptable sont détenus comme suit :

- des matières premières achetées ont été enregistrées au prix d'acquisition de 50.000.000 U.M
- Des produits finis comptabilisés au prix de 125.000.000 U.M qui représente le prix de vente (la marge bénéficiaire réalisée s'élève à 25%).
- Des approvisionnements sont enregistrés pour 15.000.000 U.M au lieu de 1.500.000 U.M. (L'Entreprise détient un stock d'approvisionnements).
- Des marchandises se trouvant au dépôt de la société mais faisant propriété d'une autre société s'élevant à 50.000.000 U.M. d'autre part des marchandises d'une valeur de 25.000.000 U.M déposés dans les magasins d'une autre société n'ont pas été prises en considération.

TRAVAIL A FAIRE :

- Passer dans chacun des cas précédents, l'écriture de rectification nécessaire.

Solution cas NoIV : opérations sur l'enregistrement en stock

a) vrai au prix d'acquisition

- b -			D	C
725	355	Production stockée à stock produits finis	25.000.000	25.000.000

- c -			D	C
615	315	Variation de stock à stock approvisionnements	13.500.000	13.500.000

d -			D	C
605	37	Variation de stock des marchandises A stock marchandises	50.000.000	50.000.000

- e -			D	C
37	605	Stock marchandises à variation de stock	25.000.000	25.000.000

CAS No V : Opérations commerciales :

La société VIPER assujettie à la TVA a effectué pendant le mois de décembre 2005 les opérations suivantes

Le 1/12/2005, achat à crédit de marchandises chez Damian montant brut 10.000 HT rabais 10 %, remise 5 %,

La facture comprend des frais de transport pour 800.

Le 2/12/2005, achat d'une voiture Renault importée de France auprès du fournisseur Chavel, dans les conditions suivantes: prix brut 7.500, douane 1.000, frais de port 500, droits d'enregistrements 750, assurance contre tiers 120. La moitié du coût d'acquisition du matériel a été réglée par chèque bancaire, l'autre moitié à crédit. Tandis que le montant des charges et de la TVA a été réglé en espèces.

Le 4/12/2005, Viper passe une commande auprès de son fournisseur Michel pour achat de marchandises, montant brut 15.000, remise 5%. Le jour même, elle paie son fournisseur d'immobilisation Chavel par chèque bancaire pour le tiers de sa dette, de même elle paie 2.200 en espèces à titre d'avance à Michel qui lui renvoi une note de crédit indiquant le montant ttc

Le 5/12/2005, vente à crédit à notre client Jaron Montant brut 15.000 remise 10 %, elle règle en espèces des frais de transport 50 (sans TVA) mais qui sont à la charge du client pour cela elle les ajoute sur la facture de Jaron.

Le 7/12/2005, Viper reçoit les marchandises de son fournisseur Michel.

Le 9 /12/2005, Jaron nous retourne des marchandises non conforme d'un montant brut 5000 HT, nous lui accordons un rabais supplémentaire de 3 % et ceci au moyen d'une facture d'avoir.

Le 11/12/2005, notre client Gérard passe une commande pour un montant brut 30.000 et il règle en espèces lors de la passation de cette commande un montant de 11.000 ttc

Le 13/12/2005, Jaron accepte une lettre de change pour le solde de son compte

Le 15/12/2005, reçu facture de l'E.D.L. 200 HT, réglé par chèque.

Le 16/12/2005, achat en espèces de fournitures de bureau 120 HT.

Le 17/12/2005, retrait de la banque de 15.000

Le 18/12/2005, livraison des marchandises à notre client Gérard, remise de 5 %.

Le 22/12/2005, achat des timbres-poste pour 500 et des timbres fiscaux pour 250, réglé en espèces

Le 23/12/2005, reçu d'un chèque de notre client Gérard pour solde de son compte sous escompte TTC de règlement de 2 % sur la somme restant due.

Le 25/12/2005, réglé par chèque le loyer commercial d'un entrepôt (sans TVA) 3.500.

Le 27/12/ 2005, reçu facture concernant les travaux de l'architecte Bernard 1.200 sans TVA, réglé par chèque le même jour

Le 29/12/ 2005, prélèvement de marchandises par M.Viper montant net 150 HT pour son besoin personnel.

Le 30/12/ 2005, reçu d'un avis de débit de notre banque concernant des commissions de 300 et des intérêts de 450, de plus Viper règle par chèque les salaires du mois de décembre 1.500.

Le 31/12/ 2005, retour de marchandises à notre fournisseur Michel, montant brut 3.000 HT. Viper règle le solde sous déduction d'un escompte TTC de 3 % pour règlement anticipé.

SOLUTION CAS No V : Opérations commerciales :

1/12/2005			D	C
601		Achat de marchandises	8.550	
60181		Frais accessoires/Transport sur achat	800	
44266		TVA déductible sur biens et services	935	
	401	@ Fournisseurs d'exploitation Damian		10.285

2/12/2005			D	C
225		Matériels de transport	9.000	
644		Droits d'enregistrements	750	
6268		Prime d'assurance	120	
44262		TVA déductible sur immobilisations	900	
	512	@ Banques		4.500
	403	@Fournisseurs d'immobilisations Charbel		4.500
	53	@caisse		1.770

4/12/2005			D	C
409		Fournisseurs-avances et acomptes versés Michel	2.000	
4426	53	TVA déductible sur acomptes versés @caisse	200	
	44269			2.200

4/12/2005			D	C
403		Fournisseurs d'immobilisations Chavel	1.500	
	512	@ Banques		1.500

5/12/2005			D	C
6261	53	Transport et communication @ Caisse	50	50

5/12/2005			D	C
4111	701	Client ordinaire Jaron @ Vente de marchandises	14.905	13.500
	6261	@Transport et communication		50
	44271	@ TVA collectée / ventes de marchandises		1.355

7/12/2005			D	C
601		Achat de marchandises	14.250	
44266		TVA déductible sur biens et services	1.225	
	4191	@ Fournisseurs, avances et acomptes versés		2.000
	401	@ Fournisseurs Michel		13.475

9/12/2005			D	C
701		Vente de marchandises	4.500	
709		R, R, R accordés (13.500-4.500)*0.03	270	
4427		TVA collectée sur ventes de marchandises	477	
	4111	@ Client ordinaire Jaron		5.247

11/12/2005			D	C
53	419	Caisse @ Client-avances et acomptes reçus <i>Gérard</i>	11.000	10.000
	44271	@ TVA collectée sur acomptes reçus		1.000

13/12/2005			D	C
413	4111	Effet à recevoir @ Client ordinaire Jaron	9.658	9.658

15/12/2005			D	C
62693		Eau et électricité	200	
44266		TVA déductible sur biens et services	20	
	512	@ Banque		220

16/12/2005			D	C
611 25		Fournitures de bureau (achat d'approvisionnement)	120	
44266		TVA déductible sur biens et services	12	
	53	@ Caisse		132

17/12/2005			D	C
53	512	Caisse @ Banque	15.000	15.000
18/12/2005			D	C
4111		Client ordinaire Gérard	20.350	
419		Client-avances et acomptes reçus <i>Gérard</i>	10.000	
	701	@ Vente de marchandises		28.500
	4427	@ TVA collectée / ventes de marchandises		1.850
22/12/2005			D	C
6261		Transports et communications	500	
649		Timbres fiscaux – autres impôts et taxes	250	
	53	@ Caisse		750
23/12/2005			D	C
6735		Escomptes accordés	370	
44271		TVA collectée/ ventes de marchandises	37	
512		Banque	19.943	
	411	@ Client ordinaire Gérard		20.350
25/12/2005			D	C
62631		Loyers- locations	3.500	
	512	@ Banque		3.500
27/12/2005			D	C
62653		Honoraires	1.200	
	512	@ Banque		1.200
29/12/2005			D	C
109		Compte de l'exploitant individuel	165	
	701	@ Ventes de marchandises		150
	44271	@ TVA collectée / ventes de marchandises		15
30/12/2005			D	C
62692		Services bancaires	300	
6732		Intérêts des comptes courants	450	
	512	@ Banque		750
30/12/2005			D	C
6311		Salaires	1.500	
	512	@ Banque		1.500
31/12/2005			D	C

401		Fournisseurs Michel	3.135	
	601	@ Achat de marchandises		2.850
	44266	@ TVA déductible sur biens et services		285

31/12/2005			D	C
401		Fournisseurs Michel	10.340	
	6019	@ escomptes obtenus		282
	44266	@ TVA déductible sur biens et services		28,2
	512	@ Banque		10.029,8

CAS N°VI : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

Au 31/12/1994, la balance avant inventaire de la société EKAR a montré les soldes suivants:

<u>Comptes</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Machines et outillages industriels	2.200.000	
Amort Machines et outillages Industriels		820.000
Mobilier	915.000	
Amort Mobilier		571.875
Matériel de transport	2.740.000	
Amort mat de transport		950.000

A- Machines et outillages industriels :

- machine A acquise le 1/1/85 pour 250.000
- machine B acquise le 30/6/86 pour 300.000
- machine J acquise le 31/3/89 pour 450.000
- machine D acquise le 1/4/91 pour 650.000
- machine H acquise le 30/6/94 pour 550.000

B – Mobilier :

- le mobilier a été acheté le 1/1/88 pour 525.000 et l'autre le 1/1/91 pour 475.000.
- à la date du 1/7/94, la société a vendu au prix de 85.000 l'un du mobilier acheté à 250.000 en 1988 et le comptable a enregistré l'écriture suivante :

Banque	85.000	
		Mobilier
		85.000

B- Matériel de transport :

- voiture Renault acquise le 1/7/89 pour 600.000
- voiture Peugeot acquise le 30/9/92 pour 890.000

- voiture Datsun acquise le 1/4/93 pour 1.250.000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1 – Calculer les taux d’amortissement.
- 2 – Faire les écritures d’amortissement de l’année 1994.
- 3 – Effectuer les écritures de régularisation de la vente faite en 1994.

Institut des Finances

Solution cas N⁰VI : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

A – machines et outillages industriels :

$(250.000 \times t \times 9) + (300.000 \times t \times 6/12) + (300.000 \times t \times 7) + (450.000 \times t \times 9/12) + (450.000 \times t \times 4) + (650.000 \times t \times 9/12) + (650.000 \times t \times 2) = 820.000$.
 tout calcul fait **taux = 9,73%**.

B – Mobilier :

$(275.000 \times t \times 6) + (475.000 \times t \times 3) + (250.000 \times t \times 6) = 571.875$
taux = 12,5%

C – Matériel de transport :

$(600.000 \times t \times 6/12) + (600.000 \times t \times 4) + (890.000 \times t \times 3/12) + (890.000 \times t \times 1) + (1.250.000 \times t \times 9/12) = 950.000$
taux = 20%

2) écritures d'amortissement de l'année 94

31/12/1994			D	C
651		Dotations aux amortissements	784.678	
	2824	@ Amortissement machines et outillages		187.303
	2826	Amortissement mobilier		109.375
	2825	Amortissement matériel de transport		488.000
		Dotations aux amortissements relatives à l'année 1994.		

Amort A : $(250.000 + 300.000 + 450.000 + 650.000) \times 9.73\% + (550.000 \times 9.73\% \times 6/12) = 187.303$.

Amort B : $(525.000 - 250.000) \times 12.5\% + (450.000 \times 12.5\% \times 1) + (250.000 \times 12.5\% \times 6/12) = 109.375$.

Amort C : $(600.000 \times 20\% \times 6/12) + (890.000 \times 20\% \times 1) + (1.250.000 \times 20\% \times 1) = 488.000$

3) écritures de régularisation de la vente :

01/07/94			D	C
2263		Mobilier	85.000	
	781	@ Produits sur cession immobilisation		85.000
		Rectification de la cession		

01/07/94			D	C
681		VNC de l'actif immobilisé	46.875	
2826		Amortissement mobilier	203.125	

	2263	@ Mobilier Régularisation de la cession		250.000
--	------	--	--	---------

CAS No VII : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

Au 31/12/2001, la balance avant inventaire de la société Melinca relative aux actifs immobilisés se présente comme suit :

Matériels et outillages industriels	255.000	
Matériels de transport	191.850	
Amortissement matériels et outillages industriels		30.000
Amortissement matériels de transport		102.150

Dates d'acquisition et prix d'achat :

Matériels et outillages :

Matériels et outillages industriels x	: 75.000	au 02/01/1997
Matériels et outillages y	: 180.000	au 01/08/2001

Matériels de transport :

Peugeot	: 63.000	au 01/04/1996
Renault	: 70.500	au 02/01/1998

Au 01/07/2001, la voiture Renault a été vendue au prix de 31.650 et a été échangée contre une Citroën achetée 90.000L.L
Le comptable a enregistré cette opération en débitant le compte matériel de transport par la différence.

La société applique la méthode d'amortissement linéaire ou constant.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1 – calculer les taux d'amortissement de l'actif immobilisé.
- 2 – calculer les dotations aux amortissements relatives à l'année 2001 en effectuant les écritures nécessaires.
- 3 – enregistrer les écritures de régularisation concernant l'échange de la voiture à la date du 01/07/2001.

SOLUTION CAS No VII : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

1) calcul des taux d'amortissement de l'actif immobilisé :

* matériels et outillages industriels :

$$75.000 \times \text{taux} \times 4 = 30.000 \text{ donc } \mathbf{\text{taux} = 10\%}$$

* matériels de transport :

$$(63.000 \times \text{taux} \times 9/12) + (63.000 \times \text{taux} \times 4) + (70.500 \times \text{taux} \times 3) = 102.150.$$

donc **taux = 20%**

2) Dotations aux amortissements relatives à l'année 2001 :

Calcul de la durée de vie :

- Matériel et outillage : $100/10 = \mathbf{10 \text{ ans}}$.
- Matériel de transport : $100/20 = \mathbf{5 \text{ ans}}$.

Dotations Matériel X : $75.000 \times 10\% \times 1 = \mathbf{7.500}$

Dotations Matériel Y : $180.000 \times 10\% \times 5/12 = \mathbf{7.500}$

Dotations aux amortissements Matériel de transport

$$63.000 \times 20\% \times 3/12 = 3.150$$

Dotations aux amortissements Renault

$$70.500 \times 20\% \times 6/12 = 7.050$$

Dotations aux amortissements Citroën

$$90.000 \times 20\% \times 6/12 = 9.000$$

31/12/2001			D	C
651		Dotations aux amortissements	34.200	
	2825	@ Amortissement matériel de transport		19.200
	2824	Amortissement matériels et outillages Industriels		15.000

01/07/2001			D	C
225		Matériel de transport (Citroën)	31.650	
	781	@ Produits sur cession immobilisation		31.650
01/07/2001			D	C
681		VNC de l'actif immobilisé cédé	21.150	
2826		Amortissement matériel de transport	49.350	
	225	@ Matériel de transport		70.500

Amortissement de Renault jusqu'à 01/07/2001 :
 $(70.500 \times 20\% \times 3) + (70.500 \times 20\% \times 6/12) = 49.350$

CAS No VIII : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

Les soldes avant inventaire de l'entreprise MASSOUD jusqu'à la fin de l'année 31/12/2002, c'est-à-dire après 3 ans du début du travail comme suit :

Nom des comptes	Montant
Construction	1.350.000
Mobilier et matériel de bureau	536.500
Matériel de transport	305.000
Outillages industriels	2.010.000

L'entreprise applique la méthode de l'amortissement direct, donc les soldes représentent les valeurs nettes comptables.

1 – l'entreprise a acheté toutes les constructions à la date de la constitution de l'entreprise et a fixé la durée de vie de ces constructions à 20 ans.

2 – le compte mobilier et matériel de bureau se compose de :

- chaises et tables acquises à la date de constitution de la société : 500.000L.L.
- caisse enregistreuse achetée le 01/04/2001 : 120.000L.L.
- bureau acquis le 02/01/2002 : 80.000

3 – le compte du matériel de transport se compose de :

- voiture Nissan achetée à la date de la constitution de l'entreprise : 200.000LL
- voiture Hyundai achetée à la date du 01/07/2000 : ?
- voiture Fiat acquise le 01/07/2002 : 150.000 à la date du 01/07/2000.

la durée de vie de ces voitures est de 5 ans, la voiture Hyundai n'est plus en service à partir de 01/07/2002 à cause d'un certain accident.

4 – le compte outillages industriels serait amorti pour une durée de 10 ans et se compose de :

- outillages « M » acquises à la date de constitution de l'entreprise : 1.970.000
- outillage « N » acquise à une certaine date inconnue : 360.000
- outillage « F » acquise à la date du 01/07/2002 : 280.000

les outillages « M » acquises à la date de la constitution ont été vendus à la date du 01/04/2002 d'un montant de 170.000L.L., elles ont été acquises pour le prix de 200.000L.L., l'écriture comptable fut la suivante :

Banque	170.000	
A outillages industriels		170.000

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- préciser la date de constitution de l'entreprise.
- 2- Calculer le taux d'amortissement du mobilier et matériel de bureau.
- 3- Calculer la valeur d'achat de voiture Hyundai.
- 4- Préciser la date d'achat de l'outillage « N »
- 5- Enregistrer les dotations aux amortissements concernant l'année 2002.
- 6- Enregistrer les écritures de régularisation relatives à la voiture Hyundai et à la cession de l'outillage « M » à la date du 01/04/2002 avec apparition de la valeur brute des actifs immobilisés.

SOLUTION CAS No VIII : EXERCICES D'AMORTISSEMENT

1) Date de constitution de l'entreprise :

Date : 02/01/2000.

2) Calcul du taux d'amortissement du mobilier et du matériel de bureau :

Soit y le taux d'amortissement :

$$500.000 - (500.000 \times Y \times 2) + 120.000 - (120.000 \times Y \times 9/12) + 80.000 = 536.500$$

Y = 15%.

Calcul de la valeur brute des constructions:

Taux d'amortissement : $100/20 = 5\%$.

Soit X la valeur brute des constructions: $X - (X \times 5\% \times 2) = 1.350.000$

X = 1.500.000

3) Calcul de la valeur d'achat de la voiture Hyundai :

Soit X la valeur d'achat de la voiture Hyundai :

Taux d'amortissement = $100/5 = 20\%$.

$$200.000 - (200.000 \times 20\% \times 2) + 150.000 + (X - (X \times 20\% \times 6/12) + (X \times 20\% \times 1) = 305.000$$

X = 50.000

4) Date d'acquisition de l'outillage "N" :

Taux d'amortissement de l'outillage industriel N : $100/10 = 10\%$

$(1.970.000 - (1.970.000 \times 10\% \times 20) + (360.000 - (360.000 \times 10\% \times \text{durée}) + 280.000 - 170.000 = 2.010.000$

Durée = 1 an, date d'acquisition : 02/01/2001

5) Dotations aux amortissements de l'année 2002 :

* Construction : $1.500.000 \times 5\% = 75.000$

* Mobilier et matériel de bureau : $((500.000 + 120.000) \times 15\% \times 1) + (80.000 \times 15\% \times 1) = 105.000$

* Matériel de transport : $(200.000 \times 20\% \times 1) + (50.000 \times 20\% \times 6/12) + (150.000 \times 20\% \times 6/12) = 60.000$

*Outillages industriels :

$(1.770.000 \times 10\% \times 1) + (360.000 \times 10\% \times 1) + (280.000 \times 10\% \times 6/12) + (200.000 \times 10\% \times 3/12) = 232.000$

Ecritures comptables :

31/12/2002			D	C
651		Dotations aux amortissements	472.000	
	2823	@ Amortissement construction		75.000
	2826	Amortissement mobilier et matériel de bureau		105.000
	2825	Amortissement matériel de transport		60.000
	2824	Amortissement outillages industriels		232.000

6) Régularisation de la voiture Hyundai et cession de l'outillage M :

01/04/2002			D	C
224		Outillages industriels M	170.000	
	781	@ Produits sur cession immobilisation		170.000

01/04/2002			D	C
681		VNC de l'actif immobilisé	155.000	
2824		Amortissement Matériels et outillages industriels	45.000	
	224	@ Matériels et outillages industriels		200.000

Voiture Hyundai

Coût d'achat 50.000

Amortissement 20.000
 VNC 30.000

01/07/2002			D	C
681		VNC de l'actif immobilisé cédé	30.000	
2825		Amortissement Matériels et outillages industriels	20.000	
	225	@ Matériels de transport		50.000

Ecritures de rectification de l'amortissement indirect:

01/07/2002			D	C
223		Construction	150.000	
2263		Mobilier et matériel de bureau	163.500	
225		Matériel de transport	95.000	
2244		Outillages industriels	430.000	
	2823	@ Amortissement construction		150.000
	2826	Amortissement mobilier et matériel de bureau		163.500
	2825	Amortissement matériel de transport		95.000
	2824	Amortissement matériels et outillages industriels		430.000

EXERCICES DE PROVISIONS

CAS NoIX : Provisions

L'extrait de la balance de l'entreprise Mercier au 31/12/N – 1

	Solde débiteur	Solde créditeur
Client douteux	9.600	
Provision pour dépréciation des comptes de clients		3.500
Titres de placement	777.40	
Provision pour dépréciation des titres de placement		50

Etat des clients douteux au 31/12/N-1

Nom	Solde de la créance	Provision au 31/12/N-1	Sommes encaissées en N	Renseignements pour N
Radeau	6.000	1.500	2.000	Versement pour solde de tout compte
Dupin	2.000	500		Porter la provision à 50%
Morel	3.600	1.500		Porter la provision à 60%

Etat des clients douteux au 31/12/N

Nom	Montant	Provisions à constituer
Lionel	2.640	40%
Meli	3.800	30%

Etat des titres de placement :

Titres	Nombre	Coût unitaire d'achat	Cours moyen décembre N
A	12	16.70	15.32
B	20	14.30	14.45
C	10	12	9
D	15	11.40	11.80

TRAVAIL A FAIRE :

Compléter les tableaux et passer les écritures de régularisation nécessaires.

SOLUTION CAS NoIX : Provisions

Tableau des clients :

Nom	Montant de la créance	Provision constituée en N – 1	Règlement en N	Solde	Provision à constituer	Ajustement	
						Dotations	Reprises
Radeau	6.000	1.500	2.000	4.000			1.500
Dupin	2.000	500	-	2.000	1.000	500	
Morel	3.600	1.500	-	3.600	2.160	660	
Lionel	2.640				1.056	1.056	
Meli	3.800				1.140	1.140	
TOTAL						3.356	1.500

31/12/N			D	C
4115	4111	Client douteux @ client	6.440	6.440

31/12/N			D	C
655	491	Dotations aux provisions @ Provision pour dépréciation des créances clients	3.356	3.356

31/12/N			D	C
491	7532	Provision pour dépréciation des créances clients @ reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	1.500	1.500

31/12/N			D	C
662	4111	Créances irrécouvrables @ client douteux	4.000	4.000

Tableau des titres de placement :

Titres	Nombre	Cout d'achat unitaire	Cout d'achat total	Cours unitaire en N	Cours total en N	Dotations
--------	--------	-----------------------	--------------------	---------------------	------------------	-----------

A	12	16.70	200.4	15.32	183.84	16.56
B	20	14.30	286	14.45	289	-
C	10	12	120	9	90	30
D	15	11.40	171	11.80	177	-
						46.56

31/12/N			D	C
59		Provision pour dépréciation des titres de placement	3.44	
	779	@ Reprise /provision pour dépréciation des titres de placement		3.44

CAS NoX: Régularisation des Charges et des Produits

A la clôture d'un exercice, le 31 décembre 1992, l'entreprise BARKEV constate ce qui suit :

1. une facture d'achat de 700L.L a été enregistrée le 29 décembre, mais les marchandises correspondantes n'ont pas encore été reçues.
2. des marchandises d'une valeur de 2000L.L ont été reçues le 30 décembre, mais le fournisseur n'a pas encore fait parvenir sa facture.
3. une ristourne de 1000L.L doit être accordée à un client pour ses achats de décembre.
4. des rabais à obtenir des fournisseurs sur les achats de décembre sont estimés à 500L.L. la facture d'avoir n'a pas encore été reçue.
5. une police d'assurance a été souscrite le 1^{er} octobre 1992. la prime annuelle payée à la souscription s'élève à 2000L.L.
6. le loyer des locaux commerciaux est payé à terme échu le 1^{er} avril de chaque année. Montant 5000L.L.
7. un prêt à plus d'un an de 10000L.L a été accordé au taux de 9%, le 1^{er} juin 1992, les intérêts annuels ont été perçus au moment de l'accord.
8. un emprunt à plus d'un an a été contracté le 1^{er} mars 1992 au taux de 7%. Montant 20000L.L. les intérêts sont payables à partir du 1^{er} mars 1993.
9. la consommation d'électricité due au 31 décembre, mais non encore facturée devrait s'élever environ à 500LL.
Les frais de téléphone du mois de décembre seront d'environ 400L.L.
10. il reste en stock :
 - des fournitures de bureau pour 200 L.L.

- des timbres fiscaux pour 50.

11. un client nous acheté des marchandises pour 10000\$ le 25/11/1992, à la date de l'achat le \$ vaut 1850L.L. au 31/12/1838, le \$ vaut 1838.

TRAVAIL A FAIRE :

Passer, au Journal, les écritures de régularisation correspondantes.

SOLUTION CAS NoX: Régularisation des Charges et des Produits

1			D	C
472	601	Charges constatées d'avance @ Achats marchandises	700	700

2			D	C
601	4018	Achats marchandises @ Fournisseurs, factures à recevoir	2.000	2.000

3			D	C
709	4119	R.R.R accordés @ R.R.R à accorder	1.000	1.000

4			D	C
4019	6019	R.R.R à obtenir @ R.R.R obtenus	500	500

5			D	C
472	6269	Charges constatées d'avance @ Prime assurance	1.500	1.500

6			D	C
472	6263	Charges constatées d'avance @ Loyer	1.250	1.250

7			D	C
77	473	Produits financiers @ Produits constatés d'avance	375	375

8			D	C
---	--	--	---	---

67	4619	Charges financières @ Crédoeurs divers, charges à payer	1166.67	1166.67
----	------	--	---------	---------

		9	D	C
62693	4619	Electricité @ Crédoeurs divers, charges à payer	500	500

		9	D	C
62611	4619	Transport et communication @ Crédoeurs divers, charges à payer	400	400

		10	D	C
472	61165 64	Charges constatées d'avance @ Fournitures de bureau Impôts et taxes	250	200 50

		11	D	C
476	411	Ecart de conversion actif @ Client	120.000	120.000

		11	D	C
679	1513	Dotations aux provisions - charges financières @ Provisions pour risque de change	120.000	120.000

CAS NoXI : Régularisation des Charges et des Produits

Au 31/12/2005, selon les données de l'inventaire, certaines opérations doivent être enregistrées dans les livres de l'entreprise "VICTAS" dans les régularisations suivantes:

- une facture d'achat d'un montant de 525.000 a été enregistrée dans les livres comptables alors que l'entreprise n'ait encore reçue les marchandises qu'au 04/01/2006.
- L'entreprise a reçu du fournisseur GHARIOS des marchandises d'un montant de 700.000 mais la facture a été reçue à la date du 02/01/2006.
- L'entreprise a livré la marchandise au client ELIE d'un montant de 1.000.000 mais elle a établi la facture concernant cette marchandise au 03/01/2006.
- L'entreprise a livré la facture relative au client Georges mais elle lui a livré la marchandise à la date de 06/01/2006 et s'élevant à 900.000L.L
- L'entreprise a récupéré de son fournisseur LATTOUF des remises s'élevant à 250.000L.L et a donné à son tour à son client Freddy une remise s'élevant à 300.000L.L et ceci au moyen d'une facture d'avoir.
- On a conclu qu'il y a manque dans le stock à la fin de l'année pour les produits finis d'un montant de 2.600.000 qu'il faut ajouter à la valeur du stock.
- L'entreprise a réglé à la date du 01/10/2005 la police annuelle d'assurance et s'élevant à 400.000L.L.
- La valeur du stock en cours s'est élevée à la date du 01/01/2005 à 575.000L.L
- La valeur du stock des matières consommables non utilisables s'est élevée au 31/12/2005 à 600.000 L.L
- La facture d'électricité du mois de décembre 2005, s'élevant à 40.000L.L sera réglée au 04/01/2006.
- Les produits perçus d'avance sur les bons de trésor s'élèvent à 1.200.000L.L
- Les notes d'honoraires de l'avocat
- M. Hatem s'élevant à la date du 31/12/2005 à 5.000.000 ne seront réglées avant le 31/03/2006.
- L'entreprise n'a pas pu payé les salaires de décembre 2005 à ses employés :

-salaires et appointements	4.500.000
- impôts sur les salaires	350.000
salaires à régler	4.150.000
- les charges sociales sur ces salaires s'élèvent à 23.5% de la valeur de ces salaires et seront réglées le 20/01/2006.

- L'entreprise a encaissé le 01/11/2005 le revenu de location de la caisse enregistreuse pour 5 mois se terminant le 31/03/2006 d'un montant de 1.000.000L.L
- L'entreprise prévoit encaisser 2.000.000L.L comme revenus des coupons sur titres de participation qu'elle possède, pour l'année 2005.
- Un dépôt a été versé au ministère des PTT concernant une ligne téléphonique et a été enregistré dans les comptes police d'assurance 500.000 .

TRAVAIL A FAIRE :

Passer, au journal, les écritures de régularisation correspondantes.

Solution cas NoXI : Régularisation des Charges et des Produits

31/12/2005			D	C
472	601	Charges constatées d'avance @ Achats marchandises	525.000	525.000

31/12/2005			D	C
601	4018	Achats marchandises @ FRN, factures à recevoir	700.000	700.000

31/12/2005			D	C
418	701	Clients, factures à établir @ Ventes marchandises	1.000.000	1.000.000

31/12/2005			D	C
701	473	Ventes marchandises @ Produits constatées d'avance	900.000	900.000

31/12/2005			D	C
401	6019	FRN @ R.R.R obtenus	250.000	250.000

31/12/2005			D	C
709	411	R.R.R accordés @ Client	300.000	300.000

--	--	--	--	--

31/12/2005			D	C
355	725	Stock produits finis @ Production stockée	2.600.000	2.600.000

31/12/2005			D	C
472	6268	Charges constatées d'avance @ Prime assurance	300.000	300.000

31/12/2005			D	C
721	33	Production stockée des produits en cours @ Stock en cours	575.000	575.000

31/12/2005			D	C
3151	615	Stock de matières consommables @ Variation de stock Mat consommables	600.000	600.000

31/12/2005			D	C
62693	4619	Electricité @ Crédeurs divers, charges à payer	40.000	40.000

31/12/2005			D	C
77	473	Produits financiers @ Produits constatées d'avance	1.200.000	1.200.000

31/12/2005			D	C
6265	4619	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires @ Crédeurs divers, charges à payer	5.000.000	5.000.000

31/12/2005			D	C
631	421	Rémunérations du personnel	4.500.000	4.150.000
	441	@ Rémunérations dues au personnel Dettes fiscales d'exploitation		350.000

31/12/2005			D	C
------------	--	--	---	---

635	431	Charges sociales @ Dettes sociales, cotisation à payer	1.057.500	1.057.500
-----	-----	---	-----------	-----------

31/12/2005			D	C
717	473	Produits des activités annexes @ Produits constatées d'avance	600.000	600.000

31/12/2005			D	C
4689	771	Débiteurs divers, produits à recevoir @ Revenu des titres de participation	2.000.000	2.000.000

31/12/2005			D	C
259	6268	Dépôts et cautionnements versés @ Prime assurance	625.000	625.000

CAS NoXII : Rapprochement bancaire

A la balance au 30 avril 2004, de l'entreprise EMMA, le compte Banque figure pour un solde débiteur de 6.310\$.

Le relevé de compte envoyé par la banque présente, à la même date un solde créditeur de 3.852\$.

Après pointage, on constate que:

Le virement du client Walid de 1.860\$ enregistré par la banque le 29 avril 2004 n'a pas été comptabilisé chez l'entreprise EMMA.

Le chèque remis à l'encaissement pour 2.820 ne figure pas sur le relevé.

Le chèque à l'ordre du fournisseur Nabil a été comptabilisé pour 1.360, l'extrait de compte et la facture du fournisseur indiquent une somme de 1.630\$.

Reçu avec le relevé, envoyés par la banque:

Un avis de crédit pour encaissement de coupons : 150\$

Un avis de débit pour droit de domiciliation d'électricité pour 53\$

Un avis de retour d'effets impayés sur le client Jean pour 310\$

Un avis de débit pour un bordereau d'effets domiciliés échus le 29 avril pour 1.015\$

TRAVAIL A FAIRE

1 – Etablir le tableau de rapprochement.

2 – Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires à l'entreprise.

SOLUTION CAS NoXII : Rapprochement bancaire

1) Tableau de rapprochement bancaire :

	Compte banque dans l'entreprise		Compte de l'entreprise à la banque	
	D	C	D	C
Solde au 30/04/04	6.310			3.852
Virement client Walid	1.860			
Chèque à encaisser				2.820
Chèque FRN Nabil		270		
Encaissement coupons	150			
Domiciliation Electricité		53		
Effets retournés impayés		310		
Effets domiciliés		1.015		
	8.320	1.648		6672
		S.D : 6.672	S.C : 6.672	

2) Ecritures de régularisation nécessaires à l'entreprise :

		I	D	C
512	411	Banque @ Client Walid	1.860	1.860

2			D	C
401	512	FRN @ Banque	270	270
3			D	C
512	77	Banque @ Revenus des titres	150	150
4			D	C
	512	Effets retournés impayés @ Banque	310	310
5			D	C
62	512	Frais généraux @ Banque	1.015	1.015
6			D	C
62693	512	Electricité @ Banque	53	53

CAS NoXIII : opérations sur les emballages commerciaux

La société BELLISSIMA est propriétaire de 5.000 fûts. Ces fûts ont été acquis le 02/01/2006, et sont consignés à la clientèle à 350.000L.L la pièce.

- Au 05/04/2006, la société consigne au client Bernard 15 emballages.
- Au 06/04/2006, le client Bernard retourne 8 emballages repris au même prix de consignation.
- Au 07/04/2006, le client Bernard retourne 3 emballages repris au prix de 320.000L.L.
- Au 08/04/2006, la société ferme le solde des emballages détenus par le client Bernard.

TRAVAIL A FAIRE

- passer les écritures comptables chez la société BELLISSIMA de même que chez le client Bernard.

SOLUTION CAS NoXIII : opérations sur les emballages commerciaux

CHEZ LA SOCIETE BELLISSIMA

05/04/2006			D	C
411	4611	Client Bernard @ Emballages consignés	5.250.000	5.250.000

06/04/2006			D	C
4611	411	Emballages consignés @ Client Bernard	2.800.000	2.800.000

07/04/2006			D	C
4611	411 7174	Emballages consignés @ Client Bernard Bonis /reprise d'emballages consignés	1.050.000	960.000 90.000

08/04/2006			D	C
4611	705	Emballages consignés @ Ventes emballages récupérables	150	150

CHEZ LE CLIENT BERNARD

05/04/2006			D	C
4681	401	Emballages à rendre @ FRN	5.250.000	5.250.000

06/04/2006			D	C
401	4681	FRN @ Emballages à rendre	2.800.000	2.800.000

07/04/2006			D	C
401 62635	4681	FRN Malis sur emballages restitués @ Emballages à rendre	960.000 90.000	1.050.000

08/04/2006			D	C
4611	705	Achats emballages récupérables @ Emballages à rendre	1.400.000	1.400.000

Institut des Finances